

LE DEVOIR

Vol. XCIX N° 132

LE VENDREDI 13 JUIN 2008

89c + TAXES = 1\$

Complot à la pompe

Treize individus et onze entreprises sont accusés de complot criminel pour avoir fixé les prix de l'essence



PEDRO RUIZ LE DEVOIR

FRANÇOIS DESJARDINS

L'image de l'industrie pétrolière, mise à rude épreuve par des prix qui ont explosé de 40 % depuis 2007, porte désormais la tache d'une enquête fédérale de deux ans qui s'est traduite hier par le dépôt d'accusations criminelles contre 13 personnes et 11 entreprises pour avoir fixé le prix de l'essence à Victoriaville, à Thetford Mines, à Magog et à Sherbrooke.

Il s'agit du premier cas de collusion à grande échelle depuis une affaire de concertation survenue à Vancouver en 1955.

Usant de l'écoute électronique, de perquisitions et de son programme d'immunité judiciaire pour les collaborateurs, le Bureau a révélé hier que «des détaillants d'essence ou leurs représentants se téléphonaient et s'entendaient sur le prix demandé aux consommateurs pour l'essence dans les marchés visés».

Trois sociétés et une personne ont plaidé coupables hier devant la Cour supérieure du Québec à Victoriaville. Une amende de 179 000 \$ a été imposée à Pétroles Therrien inc. (l'enseigne Pétro-T) et à Distributions pétrolières Therrien inc., tandis qu'Ultramar a écopé d'une amende de 1,85 million. L'individu est un employé d'Ultramar qui a été condamné à payer une amende de 50 000 \$.

VOIR PAGE A 10: ESSENCE

Course à l'auto électrique chez les élus québécois

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Avec l'explosion du prix de l'essence, tous les partis à Québec se creusent la tête pour offrir rapidement une vision d'avenir d'une auto électrique québécoise, a appris hier *Le Devoir*.

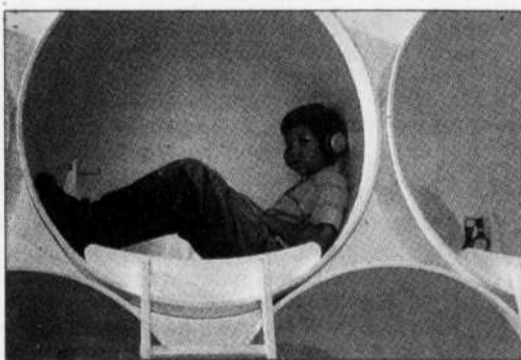
D'abord, le gouvernement Charest met les bouchées doubles pour faire une annonce en début de semaine prochaine sur une série de projets-pilotes d'autos électriques attendus depuis longtemps et rendus d'autant plus attrayants au moment où le litre d'essence dépasse 1,50 \$. Les véhicules à basse vitesse, comme la Zenn (*Zero emission no noise*), assemblée à Saint-Jérôme et dont le prix est d'environ 15 000 \$, et le Nemo, petit camion assemblé à Sainte-Thérèse, seront autorisés à rouler dans certaines municipalités partenaires, dont celle de Blainville. La ministre des Transports, Julie Boulet, appliquera donc, plusieurs mois après leur adoption en décembre dernier, les nouvelles dispositions du Code de la sécurité routière contenues dans le projet de loi 42. Ces dispositions permettent à la ministre d'autoriser ces projets pour trois ans, avec une possibilité de deux autres années.

Trois ans d'essais pour la Zenn et le Nemo

VOIR PAGE A 10: AUTO



JUSTICE



Pirater une ou mille chansons pour le même prix

Le projet de loi fédéral vise principalement les fournisseurs

Page A 4

Québec exauce Tremblay

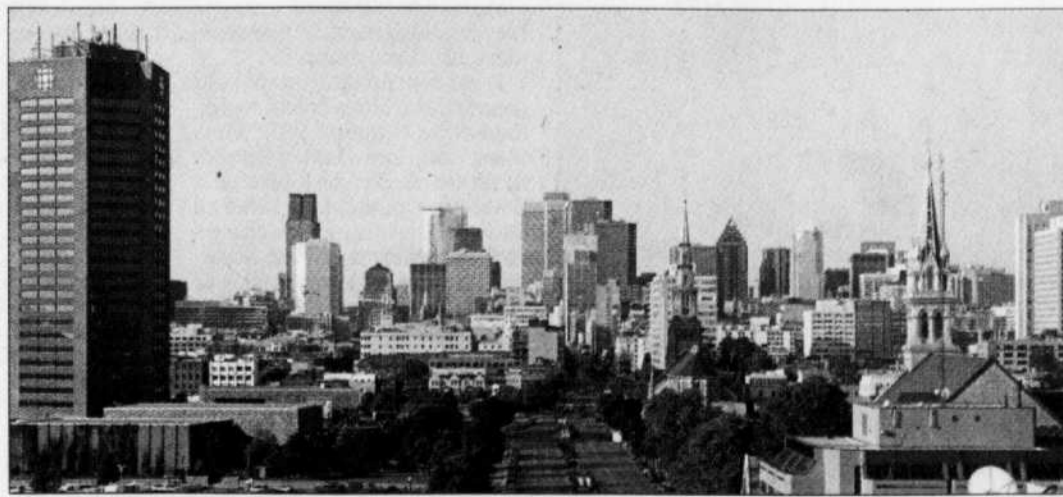
- Mainmise du maire sur le centre-ville
- Nouveaux pouvoirs de taxation pour la Ville
- Entente avec les villes reconstituées

JEANNE CORRIVEAU

Québec a exaucé le vœu de Gérard Tremblay: à partir de novembre 2009, le maire de Montréal aura le contrôle sur l'arrondissement Ville-Marie. L'entente signée hier à l'hôtel de ville en présence de la ministre des Affaires municipales, Nathalie Normandeau, accorde également de nouvelles sources de financement à la métropole. «Une entente historique», a commenté le maire ravi.

En plus de conclure un accord avec Montréal, la ministre Normandeau a aussi réussi à dénouer l'impasse qui perdurait depuis des mois concernant le fonctionnement de l'agglomération. Le maire Tremblay et ses 15 homologues des banlieues se sont mis d'accord sur de nouvelles règles de gouvernance, marquant ainsi la fin de longues et laborieuses discussions.

VOIR PAGE A 10: TREMBLAY



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

21 milliards de plus pour l'Afghanistan

Le Canada plaide contre la corruption

CHRISTIAN RIOUX

Paris — Deux mois après le sommet de l'OTAN qui avait renforcé son engagement militaire, 80 pays et organisations internationales réunis hier à Paris ont annoncé une contribution de 21 milliards de dollars pour la reconstruction de l'Afghanistan. Les 68 pays représentés se sont engagés à accroître leur aide en échange d'un effort soutenu du gouvernement afghan dans la lutte contre la corruption. Cette conférence est «un succès parce que nous nous attendions dans nos rêves à 17 milliards», a déclaré le ministre français des Affaires étrangères, Bernard Kouchner. Le résultat serait légèrement au-dessus de ce qu'espérait le président afghan, Hamid Karzai, qui tablait, dit-on, sur 15 à 20 milliards de dollars d'aide à l'issue de cette conférence.

Le Canada a joint sa voix à celles des pays qui ont néanmoins exigé une plus grande rigueur dans l'utilisation des fonds. «Nous avons expliqué clairement au président [Karzai] que si les Canadiens étaient en Afghanistan,



Hamid Karzai

VOIR PAGE A 10: AFGHANISTAN

INDEX

Annonces.....	B 6	Météo.....	B 9
Avis publics... A 4		Monde.....	B 9
Bourse.....	A 6	Mots croisés	B 6
Cinéma.....	B 3	Resto.....	B 7
Décès.....	B 6	Sudoku.....	A 4
Éditorial.....	A 8	Télévision.....	B 4
Idées.....	A 9	Week-end.....	B 1



Littérature
DIALOGUES EN TROIS TEMPS: parcours littéraire en compagnie d'un «sauvage» de bon sens.

Un exercice de liberté envers l'Histoire où prend forme un dialogue tour à tour théâtral, poétique et philosophique.

« 5 à 7 » LITTÉRAIRE

Avec les poètes, José Aquelin, Joséphine Bacon, Laure Morali et Violaine Forest, les philosophes Jean-François Chessay et Georges Sioul ainsi que les comédiens Charles Bender et Jean-Antoine Billard.

13 juin, 17 h 30 à 19 h
Auditorium de la Grande Bibliothèque
475, boul. De Maisonneuve Est

Sylvain Rivard
Dialogue avec un sauvage (détail), 2008

10^e édition
PRÉSENCE AUTOCHTONE
du 12 au 22 juin à Montréal 2008

Horaires complets sur nativelynx.qc.ca
Info festival: 514.572.1799

LES ACTUALITÉS

Projet de loi pour divulguer l'identité des parents biologiques

L'ADQ se met au service des enfants adoptés en quête de leur identité

MARTIN OUELLET

Québec — L'Action démocratique du Québec veut restreindre le droit à la vie privée des parents biologiques pour permettre aux enfants adoptés de découvrir leurs origines.

Présenté par l'opposition officielle, le projet de loi 397 modifie le Code civil afin de reconnaître à la personne adoptée le droit d'être informée de son statut et d'obtenir les renseignements lui permettant de retrouver ses parents biologiques.

Même au nom du respect de la vie privée, le parent «naturel» ne pourrait pas, en principe, s'oppo-

ser à ce que l'enfant mis en adoption 30, 40 ou 50 ans auparavant connaisse son origine. S'il veut à tout prix conserver l'anonymat, le parent n'aurait qu'un seul recours: faire la preuve qu'il a des «motifs sérieux» de s'opposer à la divulgation de son identité.

«Une femme qui a été violée, qui a eu un enfant qu'elle a remis en adoption et que le fait de savoir que l'enfant biologique connaît son identité risque de la troubler psychologiquement» [sic], on pourrait juger que c'est un motif sérieux», a expliqué le parrain du projet de loi, le député Eric Laporte, porte-parole de l'opposition officielle en matière de services sociaux.

Du même souffle, le député assure qu'il n'est pas question de «forcer» les parents biologiques à renouer avec un enfant mis en adoption.

«Les personnes adoptées vont avoir le dossier, vont avoir toute l'information, mais si le parent biologique ne veut pas entrer en contact avec la personne adoptée, on ne le forcera jamais», a-t-il dit.

La législation adéquate permettrait non seulement aux personnes adoptées de connaître l'identité de leurs géniteurs, mais aussi d'avoir accès à leurs dossiers d'adoption et médicaux.

Un nombre incalculable de per-

sonnes auraient pu être épargnées par la maladie si elles avaient pu connaître leur filiation biologique, fait-on valoir à l'ADQ.

«Quand vous allez chez le médecin, on vous pose la question: est-ce qu'il y a des antécédents, par exemple, de cancer ou autres maladies dans votre famille? Eh bien, ces personnes-là ne peuvent pas répondre à ces questions parce qu'elles ne connaissent pas leurs antécédents», a dit le député de l'Assomption en conférence de presse à Québec.

M. Laporte exhorte le gouvernement à «appeler» le projet de loi en Chambre pour qu'il soit débattu dans les plus brefs délais. Une re-

vendication que partage le mouvement Retrouvailles, qui s'est allié à l'ADQ dans cette nouvelle croisade.

«La personne concernée par l'adoption ignore la vérité quant à ses origines. D'où vient-elle? Qui lui a donné la vie? Quels sont ses gènes? Où sont ses frères, ses sœurs biologiques? Où sont ses racines? Ce casse-tête ne sera jamais résolu tant et aussi longtemps que le morceau manquant ne sera pas accessible, et ce morceau, c'est le gouvernement qui le retient», a dit Caroline Fortin, présidente du mouvement, présente aux côtés du député Laporte.

La Presse canadienne

La CSDM distribuera un calendrier des apprentissages

CLAIRANDRÉE CAUCHY

Quand les élèves voient-ils les règles de grammaire, les tables de multiplication ou encore de trigonométrie? Les parents de la Commission scolaire de Montréal devraient avoir les réponses à ces questions dès la prochaine rentrée.

Afin d'impliquer davantage les parents, la CSDM leur fournira une forme de calendrier des connaissances enseignées aux élèves à chacun des cycles du primaire et du secondaire. On leur fournira aussi un dépliant expliquant les méthodes d'évaluation en vigueur avec la réforme, basées sur les compétences. Devant les nombreuses critiques formulées à l'égard de la réforme de l'éducation, la commission scolaire entend donc d'informer davantage les parents sur l'évaluation de leurs enfants et l'enseignement qu'on leur prodigue.

«On veut aider les parents à jouer leur rôle d'accompagnateurs auprès de leurs enfants. Le Programme de formation n'est pas rédigé de façon facilement compréhensible. On a ressorti du programme les connaissances qui sont incluses, les savoirs essentiels au primaire ou les notions au secondaire. Le parent pourra voir à quel moment les choses sont abordées», explique au Devoir le directeur adjoint à la pédagogie, Robert Gendron.

En septembre prochain, la CSDM fournira l'information sur les programmes de français et mathématiques du primaire et du premier cycle du secondaire. En septembre 2009, on complètera avec une feuille de route des connaissances enseignées au deuxième cycle du secondaire et dans les autres disciplines.

Rendre compte des connaissances

Cette opération d'information des parents est toutefois limitée par le contenu même des programmes qui, de l'aveu de la ministre, demandent à être explicités. Dans une résolution adoptée récemment par les commissaires, la CSDM signifie au ministre de l'Éducation «l'urgence de définir, structurer et hiérarchiser les contenus», compte tenu de «caractère peu structurant du Programme de formation de l'école québécoise».

Dans la foulée du débat sur la réforme, la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, s'est engagée ce printemps à préciser quelles connaissances devaient être acquises à chacune des étapes d'une année scolaire et à veiller à ce que les bulletins en rendent compte. Elle répondait en cela aux principaux détracteurs de la réforme, dont des syndicats d'enseignants. La révision devrait être complétée pour la rentrée scolaire 2009 (en 2008 pour les programmes de français).

La CSDM devance toutefois un peu le ministère en mettant à la disposition des enseignants une grille qu'ils pourront utiliser pour transmettre de l'information aux parents sur le niveau d'acquisition des connaissances des élèves en sixième année, en plus du bulletin qui comprend une note sur le développement des compétences. Les enseignants seront toutefois libres de l'utiliser ou non.

Les parents des élèves de sixième année devraient de plus recevoir au cours des prochains jours les résultats obtenus par leur enfant aux tests obligatoires du ministère, qui n'apparaissent pas en tant que tels dans le bulletin de fin d'année.

Le Devoir

EN BREF

Taser: dépôt de rapport retardé

Ottawa — Un appel de dernière minute du ministre fédéral de la Sécurité publique a reporté la publication d'un rapport qui s'annonçait sévère sur l'utilisation du pistolet Taser par la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Un porte-parole du président de la Commission des plaintes du public contre la GRC, Paul Kennedy, a indiqué que le cabinet du ministre avait réclamé une rencontre, mercredi, entraînant le report du dévoilement du rapport, initialement prévu pour hier. Nelson Kalil a confié que M. Kennedy avait accepté de rencontrer le ministre Stockwell Day au début de la semaine prochaine. La publication du rapport serait maintenant planifiée pour mercredi prochain. Stockwell Day, qui est en voyage à l'étranger, a reçu une copie du rapport mardi.

- La Presse canadienne

Des députés péquistes invités au camp de pêche de la Kruger

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Deux députés du Parti québécois ont participé mercredi à une journée de pêche au camp de la compagnie Kruger de La Tuque en compagnie de Guy Chevette, président-directeur général du Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ). Un poste que l'ancien ministre quittera d'ailleurs l'an prochain, comme *Le Journal de Montréal* le révélait hier.

Selon le député de la circonscription de René-Lévesque, Marjolain Dufour, qui y était, il a été «abondamment question», lors de cette rencontre, du sort de plus de 1000 employés des trois usines de Kruger sur la Côte-Nord. Ceux-ci représentent plus de «60 % des emplois forestiers du comté de René-Lévesque». L'autre député présent était Luc Ferland, qui représente Ungava depuis 2007. C'est le vice-président aux affaires publiques Jean Majeau qui représentait la papetière. Ce dernier n'a pas rappelé *Le Devoir* hier.

Mais pourquoi faire cette réunion au camp de pêche de la Kruger? «On aurait pu les rencontrer n'importe où au Québec», a répondu Guy Chevette. «Quand on a demandé la rencontre, [les gens de Kruger] ont dit: "Ça vous tente-tu de faire ça là?" On a pris seulement une journée. C'est comme un tournoi de golf: tu profites de l'occasion pour combiner deux actions.» Puisqu'il était en «session intensive», M. Dufour dit qu'il n'avait pas d'autre moment et que, s'il ne voulait pas rater cette rencontre avec M. Majeau, il devait opter pour une journée à La Tuque.

Selon M. Chevette, M. Majeau, les députés et lui ont fait pendant

cette journée «le point» sur une série de dossiers, dont le fait que Kruger n'est pas encore «consolidée». «Je voulais voir comment ça marche», a dit M. Chevette, qui ajoute que la question de la Paix des Braves a aussi été abordée.

M. Chevette a aussi rappelé ses vives critiques à l'égard du livre vert sur la réorganisation du régime forestier, déposé par le ministre Claude Béchard plus tôt cette année. D'ailleurs, M. Chevette rencontrait hier le caucus péquiste sur la question. Rien n'a filtré de la rencontre, mais l'ancien ministre disait, avant qu'elle ait lieu, que ce serait «difficile pour lui». A ses yeux, «l'application de ce qui se trouve dans le livre vert pourrait grandement nuire» à la compétitivité de l'industrie qu'il représente. «Déjà qu'une étude récente montre que c'est le Québec, principalement dans la Côte-Nord, que c'est le moins compétitif».

Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Claude Béchard, avant de tomber malade (il a été opéré mercredi pour un cancer au duodénum), avait dit qu'il souhaitait déposer ce mois-ci un avant-projet de loi et soumettre à la rentrée d'automne son livre vert à une commission parlementaire. L'objectif était d'adopter en décembre prochain la version finale du nouveau régime forestier.

Quant à M. Chevette, il quittera son poste dans un an, après le congrès de juin 2009 du CIFQ. «Je travaille plus fort qu'un ministre!», a-t-il dit, notant qu'il était au boulot «six ou sept jours par semaine». La crise dans l'industrie est très difficile, a-t-il insisté: «En plus, le pétrole vient de nous donner une autre claque.»

Le Devoir



Brian Mulroney



Karlheinz Schreiber

Un juge du Manitoba présidera l'enquête sur Mulroney et Schreiber

ISABELLE RODRIGUE

Ottawa — Le juge Jeffrey J. Oliphant, juge en chef adjoint de la Cour du banc de la reine du Manitoba, aura la tâche de présider l'enquête publique sur les transactions financières entre l'ancien premier ministre Brian Mulroney et l'homme d'affaires Karlheinz Schreiber.

Le premier ministre Stephen Harper avait à peine confirmé cette nomination que les partis d'opposition dénonçaient le mandat trop restreint de la commission.

Le titre officiel de la commission, Commission d'enquête au sujet des transactions entre le très honorable Brian Mulroney et Karlheinz Schreiber, indique d'entrée de jeu que le mandat du juge Oliphant ne lui permettra pas de fouiller tous les aspects de la relation entre les deux hommes.

En fait, les paramètres de l'enquête sont calqués sur les conclusions du rapport final du conseiller spécial de M. Harper, David Johnston, qui recommandait que l'enquête publique ait une portée limitée. Dans son rapport, il soutenait que les travaux de la commission devraient surtout tourner autour de 17 questions relatives aux transactions financières entre M. Mulroney et M. Schreiber.

«Ce qui m'inquiète, c'est que l'enquête devra se concentrer uniquement sur les 17 questions que M. Johnston a incluses dans son deuxième rapport. Et c'est totalement inacceptable», a déclaré le libéral Paul Szabo, président du Comité parlementaire sur l'éthique qui s'est penché sur toute cette affaire l'automne dernier.

Ainsi, il sera impossible de revenir sur les contrats accordés à Airbus et les liens avec une firme de lobbying, ainsi que sur l'indemnité versée à M. Mulroney par le gouvernement fédéral, en

1997, à la suite d'une poursuite en diffamation.

Ce sont les trois paiements de plusieurs dizaines de milliers de dollars qui seront donc au centre la commission d'enquête.

Lors des audiences du comité parlementaire, M. Mulroney a affirmé avoir accepté 225 000 \$ en argent comptant lors de trois rencontres secrètes dans des chambres d'hôtel pour faire la promotion de véhicules militaires auprès de chefs d'État de pays étrangers, dont la France, la Chine ou la Russie.

A l'opposé, M. Schreiber a répété avoir versé 300 000 \$ à M. Mulroney pour qu'il tente de convaincre le gouvernement fédéral de donner un appui financier au projet Bear Head, qui prévoyait la construction d'une usine de véhicules blindés légers au Canada.

Les versions diffèrent et on ne sait toujours pas quand, comment ni pourquoi les paiements ont été faits.

Le juge Oliphant aura un an pour tenter de trouver des réponses puisqu'il devra rendre son rapport le 12 juin 2009.

M. Oliphant, âgé de 64 ans, a accédé à la Cour du banc de la reine du Manitoba en 1985, puis a été promu juge en chef adjoint en 1990. Les deux nominations, faites par le gouvernement fédéral, sont survenues alors que M. Mulroney était premier ministre.

Ce détail fait tiquer le député néo-démocrate Pat Martin. Bien qu'il ne remette pas en question les compétences du juge, M. Martin croit qu'il aurait mieux valu retenir une autre personne pour présider l'enquête.

«Cet homme doit sa carrière à Brian Mulroney. S'il s'agissait d'un procès criminel ou d'une poursuite au civil, il devrait se récuser», a fait valoir M. Martin.

La Presse canadienne

Le fort prix de l'essence aidera à réduire les GES, selon Line Beauchamp

Québec — Au-delà du choc tarifaire pour les consommateurs, la hausse du prix du pétrole entraîne des changements de comportement qui ont un impact environnemental positif, a déclaré hier la ministre de l'Environnement, Line Beauchamp.

Il est cependant trop tôt pour donner des chiffres précis concernant cette situation, a dit Mme Beauchamp lors d'une conférence de presse où elle a fait le bilan de la deuxième année de la mise en œuvre de son plan sur les changements climatiques, qui vise notamment à diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

La ministre a indiqué que cette initiative provinciale, qui porte sur la période de 2006 à 2012, avait été planifiée à partir d'une estimation du prix du baril de pétrole à 40 \$, alors qu'il a depuis

bondi et se transigeait hier à près de 137 \$.

Dans ce contexte, Mme Beauchamp s'attend à ce que cette progression entraîne des changements de comportement qui vont faire baisser les émissions de GES au Québec, dont 38 % proviennent du seul secteur des transports.

Même si elle n'est pas encore en mesure d'indiquer quel est l'effet de son plan sur les GES, la ministre de l'Environnement a toutefois bon espoir que le Québec atteindra en 2012 les objectifs fixés par le protocole de Kyoto.

Durant la période de 2003 à 2005, les émissions ont diminué de 2 %, a-t-elle dit, ajoutant que des données préliminaires indiquaient aussi une baisse de 2 % pour la période de 2005 à 2006.

La Presse canadienne

OUVERT LE DIMANCHE

*Prix valide jusqu'au 30 juillet, tel que présenté, coussins non inclus.

Islande
édition spéciale : à partir de 8785 \$*

rocheboboils
PARIS

Canapé composable "ISLANDE" en cuir Tendresse (25 coloris au choix).
Différentes compositions disponibles. Tables basses "CUTE CUT" design Cédric Ragot.

MONTREAL - 505 Avenue du Président Kennedy 514-350-9070 - montreal@rocheboboils.com
OTTAWA - 22 York Street 613-860-3273 - ottawa@rocheboboils.com
TORONTO - 101 Parliament Street 416-366-3273 - toronto@rocheboboils.com

www.rocheboboils.com

LOTTO QUÉBEC

Résultats des tirages du : 2008-06-11

6/49	02 24 33 37	compt.	4/9	08 15 27 21	compt.
GAGNANTS	LOTS		GAGNANTS	LOTS	
6/6	0 14 230 693,00 \$		6/6	0 2 000 000,00 \$	
5/6+c	5 81 393,50 \$		5/6+c	0 75 000,00 \$	
5/6	144 2 334,60 \$		5/6	10 750,00 \$	
4/6	8 308 76,60 \$		4/6	673 75,00 \$	
3/6	155 290 10,00 \$		3/6	11 954 10,00 \$	
2/6+c	104 895 5,00 \$		2/6+c	9 314 5,00 \$	
Ventes totales :	19 478 888 \$		Ventes totales :	789 793,00 \$	
Prochain gros lot (approx.) :	22 000 000 \$		Extra	5015161	

Extra DITES OUI À L'EXTRA!
GROS LOT DE 500 000 \$.

En cas de départ entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

ACTUALITÉS

Le numéro deux de l'armée sera un Québécois de la Marine



Christian Rioux

La non-méthode Sarkozy

Ce matin-là, Nicolas Sarkozy était à Rungis. Il s'était levé tôt pour rendre hommage à cette France dont il aime dire justement qu'elle «se lève tôt». Rungis, en banlieue de Paris, c'est le plus grand marché de France. La caverne d'Ali Baba où s'approvisionnent tous les commerçants et restaurants de Paris. De quoi faire saliver n'importe qui. Mais Nicolas Sarkozy n'avait pas oublié d'amener son arme secrète. Pour goûter les fromages, humer les poissons et contempler les pièces de bœuf, il était accompagné de Carla Bruni. Car la première dame de France est devenue depuis quelques mois l'un des principaux instruments des faiseurs d'image présidentielle afin de reconquérir l'opinion.

A 42 % dans les sondages, le président sait que le combat sera long. Mais il a cruellement besoin de remonter la pente s'il veut mettre en pratique ces «réformes» dont il parle tant. Car, qu'on se le dise, le président réforme. Cela, on l'entend dire partout et pour ainsi dire un peu trop. Nul doute que le gouvernement a entrepris un grand nombre de chantiers. Reste que, plus d'un an après l'élection présidentielle, la population peine toujours à voir exactement dans quelle direction tout cela s'oriente.

Peut-être cette confusion tient-elle surtout à la méthode brouillonne de Nicolas Sarkozy, qui se comporte toujours comme s'il était en campagne électorale. Récemment, les Québécois n'ont-ils pas eu une petite idée de ce qu'il faut bien appeler la méthode Sarkozy? Ou son absence de méthode. L'épisode du «ni-ni» illustre toute la part d'improvisation qu'il y a dans ce gouvernement qui possède souvent mal ses dossiers et agit sans consulter personne. En moins de deux mois, on a d'abord appris que la formule réglant les relations France-Québec depuis 30 ans allait changer. Le président a ensuite laissé penser qu'il placerait dorénavant le Canada sur le même pied que le Québec. Constatant le tollé qu'il suscitait dans les milieux informés au Québec comme en France, il a vite reculé pour revenir à une formule somme toute peu éloignée de la précédente.

Les Québécois ne sont pas les seuls à avoir goûté à cette médecine. La méthode Sarkozy consiste en effet à agiter la réforme pour la réforme, au point que le mot commence à se vider lentement de son contenu. Les choses se passent souvent ainsi. D'abord, le président brosse un tableau noir de la situation. Plus noir que noir. Un peu comme si la France était un pays du Tiers-Monde. Il annonce ensuite que ça va bouger en grand. Mieux vaudrait attacher sa tuque. Il accouche enfin d'une reformette qui rassure ceux qui s'attendaient au pire.

Qui se souvient de la promesse du président de créer un service minimum dans les transports en commun comme il en existe un dans les services publics au Québec depuis les années 70? En campagne électorale, le candidat Sarkozy avait annoncé qu'il adopterait une loi sitôt élu. Pas question de transiger. On allait voir ce qu'on allait voir! Quelques semaines de négociations suffirent au gouvernement pour s'entendre avec les syndicats sur un simple préavis de grève. Rien de plus.

Mais voilà que récemment il ressort cette idée de service minimum, non plus pour les transports mais à l'école. Là où le problème n'existait pas. Le monopole syndical étant inexistant en France, il est rare que plus de la moitié des professeurs d'une école fassent grève en même temps. Ceux qui restent peuvent donc accueillir les enfants que les parents ne peuvent garder à la maison. Aujourd'hui, la population n'a toujours pas les services essentiels qu'elle réclame dans les transports depuis 20 ans. Mais le gouvernement trouve le moyen de se bagarrer avec les enseignants pour créer un service essentiel que personne ne demandait.

L'élimination de la publicité à la télévision publique est une autre «réforme» dont personne ne voulait. Sauf peut-être les chaînes privées. Mais le public, lui, se satisfaisait de la situation enviable de la télévision française, où il est interdit de couper les émissions, à l'exception des longs métrages ou des émissions de plus d'une heure, limitées à une seule coupure. On est très, très loin du véritable saucissonnage du *Téléjournal* de Radio-Canada. Depuis des semaines, une commission cherche à résoudre la quadrature du cercle afin de sortir de l'improvisation dans laquelle Nicolas Sarkozy a plongé la télévision publique. Avec un déficit qui frise les 3 %, l'État n'a tout simplement pas les moyens de se passer de la publicité.

Trop souvent la frénésie du président cache son impréparation et son ignorance des dossiers. On se perd par exemple en conjectures pour savoir ce qu'il veut faire en éducation. Au primaire, il serait question de revenir à l'apprentissage par cœur et au lycée, de réduire les cours magistraux.

En matière économique, les réformes ne sont guère plus lisibles. Même Jacques Attali, qui a fait 300 propositions pour libéraliser l'économie, ne semble pas y retrouver ses petits. L'ancien conseiller de François Mitterrand refuse pour l'instant de tirer un bilan. On constate bien quelques tentatives de libéralisation éparse, mais rien de majeur comme la simplification des conditions de licenciement, la dérégulation du logement et le redressement des comptes publics. Toutes choses qui seraient par ailleurs utiles. Par contre, le gouvernement s'attaque au prix unique du livre qui protège les petites librairies de qualité contre les grandes surfaces qui vendent des romans de gare au kilo.

La méthode Sarkozy, qui ressemble aux tactiques de guérilla, est peut-être finalement la meilleure pour déjouer la résistance. Ou donner de la tête quand le président crie «au loup» partout? Mais elle a le désavantage de rendre le projet du gouvernement illisible. Si projet il y a.

Pour retrouver un peu de crédibilité, Nicolas Sarkozy ferait mieux d'acquiescer un peu de méthode au lieu de s'agiter sur les marchés. Il devrait aussi cesser de décrire un pays à feu et à sang comme s'il était toujours en campagne électorale. Il ne serait pas non plus inutile qu'il explique là où il veut aller. Dans ce domaine, les beaux yeux de Carla Bruni ne nous ont rien appris.

crioux@ledevoir.com

Le nouveau numéro deux des Forces canadiennes sera un Québécois issu de la Marine. Le ministère de la Défense annoncera aujourd'hui que le contre-amiral Denis Rouleau devient le vice-chef d'état-major de la défense nationale, a appris *Le Devoir* de sources sûres.

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Natif de Québec, Denis Rouleau est diplômé du Collège militaire royal de Kingston avec un baccalauréat en génie et gestion en 1978. Homme souriant et facile d'accès, il a participé à plusieurs événements publics de la Marine au Québec dans les dernières années.

C'est le nouveau patron des Forces canadiennes, le général Walter Natynczyk, qui a choisi le contre-amiral Denis Rouleau pour le second. Il s'agit d'assurer une certaine «continuité», selon des sources au ministère de la Défense. Depuis janvier 2007, Denis Rouleau était le bras droit du général Natynczyk, alors vice-chef d'état-major, au quartier général de la défense à Ottawa.

Le contre-amiral Rouleau s'occupait notamment de l'octroi des budgets, que ce soit pour les opérations ou pour les acquisitions. À ce titre, il devait constamment négocier avec les fonctionnaires du Conseil du trésor. Il a aussi collaboré à l'élaboration du nouveau plan de la défense «Canada d'abord», qui doit guider l'armée pendant 20 ans.

En tant que vice-chef d'état-major, Denis Rouleau aura la tâche de coordonner et d'orienter les activités des militaires pour atteindre les objectifs stratégiques du ministère de la Défense, notamment la mise en œuvre de «Canada d'abord».

Guerre en Afghanistan oblige, la nomination du contre-amiral Rouleau est une surprise, alors que certains s'attendaient à un autre tandem issu de l'armée de terre, comme celui de Hillier-Natynczyk.



Denis Rouleau

Expérience internationale

Le contre-amiral Rouleau a une expérience sur la scène internationale, ayant dirigé la Force maritime permanente de l'OTAN en Allemagne entre janvier 2006 et janvier 2007. Denis Rouleau a également été le premier officier naval en poste au Commandement de

la Défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NO-RAD). De juillet 1997 à juillet 1999, il a occupé le poste d'officier des opérations de missiles dans le complexe de la montagne Cheyenne à Colorado Springs, aux États-Unis. Il a ensuite été affecté à l'état-major du Commandement spatial américain.

Les hauts gradés de la Marine canadienne ont rarement accédé au poste de chef d'état-major de la défense — ils n'ont été que trois depuis 1964 — mais ils ont plus souvent été les numéros deux. Avant Denis Rouleau, les derniers vice-chefs d'état-major issus de la Marine canadienne avaient été Ron Buck (2004-06) et Gary Barnett (1997-2001).

Le contre-amiral Rouleau a une bonne expérience de la bureaucratie fédérale. En plus de son poste au quartier général depuis 2007, il avait été chef de cabinet du chef d'état-major de la défense, Raymond Hénault, entre décembre 2003 et juin 2004.

Il a déjà été en poste dans sa ville natale, entre 1988 et 1991, alors qu'il était officier d'entraînement de la Réserve navale au quartier général de Québec.

Le Devoir

L'affaire Bernier-Couillard

La GRC a failli à la tâche, dit l'opposition

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le Parti libéral et le Bloc québécois estiment que la Gendarmerie royale du Canada a failli à son mandat en ne mettant pas en garde le gouvernement fédéral contre le passé de Julie Couillard.

«Il y a une sérieuse question à poser à la GRC», a déclaré Gilles Duceppe. Le chef bloquiste comprend d'autant moins que la GRC admette que Mme Couillard lui était connue bien avant que son histoire ne fasse les manchettes. Mais n'y a-t-il pas une possibilité que la GRC n'ait pas averti le Conseil privé parce qu'elle estimait que Julie Couillard, malgré son passé, ne posait pas de risque à la sécurité de l'État? «Si c'est cela, ça soulève des questions non plus seulement sur leur professionnalisme, mais aussi sur leur jugement», a rétorqué M. Duceppe en faisant la liste des hommes louches ayant partagé le lit de Mme Couillard et qui aujourd'hui sont morts, cachés par la police ou alors tombés en disgrâce.

Tard mercredi soir, le Conseil privé (le ministère du premier ministre) a fait savoir que jamais la GRC ne l'avait mis en garde contre les relations troubles de l'ex-conjointe du ministre déchu Maxime Bernier: ni au moment des vérifications d'antécédents d'usage précédant une nomination, ni plus tard. «À aucun moment le bureau du Conseil privé n'a été informé par la GRC de quelque préoccupation que ce soit liée à des questions de sécurité concernant M. Bernier ou Mme Couillard», a fait savoir la porte-parole Miriam Massabki.

Mme Couillard a fréquenté un homme lié à la mafia, un lié à Maurice Boucher, un autre membre des Rockers devenu délateur, un autre enfin qui devait d'importantes sommes d'argent aux Hells Angels. On

sait aussi qu'elle a fréquenté en mars et avril 2007 Bernard Côté, un conseiller du ministre et sénateur Michael Fortier, et à partir d'avril 2007, le ministre Maxime Bernier. Le premier a démissionné, le second a perdu son poste au cabinet.

Plusieurs médias ont révélé hier que la mystérieuse connaissance d'affaires de Mme Couillard l'ayant présentée au ministre Maxime Bernier était nul autre que Philippe Morin, un dirigeant de la firme Investissements Kevlar. La rencontre a eu lieu au chic restaurant Cavalli de la rue Peel, à Montréal, et n'avait rien de fortuit. Mme Couillard dit travailler pour cette firme et, comme le révélait *Le Devoir*, a distribué des cartes d'affaires qui l'indiquaient, mais Kevlar a déclaré qu'elle n'a jamais travaillé pour eux. Joint au téléphone hier par *Le Devoir*, le président de Kevlar, René Bellerive, a refusé de parler. «J'ai aucun commentaire, s'excuse-moi madames», a-t-il dit avant de raccrocher.

Pour le député libéral Denis Coderre, il ne fait aucun doute qu'une enquête publique est désormais nécessaire en plus du travail effectué en comité parlementaire. «Nous croyons reconnaître dans l'histoire de Julie Couillard une tentative d'infiltration du gouvernement, a-t-il lancé à la Chambre des communes. Au nom de qui, pour qui? Bonne question! Et dire que les conservateurs étaient même prêts à lui demander de devenir candidate aux prochaines élections!» Les libéraux demandent que des membres du gouvernement conservateur comparassent en comité parlementaire, ce qu'ils ont refusé jusqu'à présent. «Infiltration, "cover up", pression induite, chantage peut-être? Qu'est-ce que le premier ministre attend pour mener une enquête publique?», a-t-il lancé.

Le Devoir

Le crédit d'impôt pour les diplômés choisissant de travailler en région éloignée est adopté

CLAIRANDRÉE CAUCHY

Les diplômés qui proviennent de régions éloignées obtiendront un crédit d'impôt de 8000 \$ s'ils retournent s'établir dans leur coin de pays après leurs études.

C'est du moins ce que prévoit un projet de loi adopté hier en troisième lecture à la Chambre des communes à Ottawa. Avant d'entrer en vigueur, le projet doit cependant encore passer l'étape du Sénat et de la sanction royale. Le parrain du projet de loi privé, le député bloquiste de Chicoutimi-Le Fjord, Robert Bouchard, estime que cela constitue un outil important pour contrer l'exode des jeunes.

«Les études sont de plus en plus chères. Cela contribuerait à réduire les dettes d'étude, investir dans l'achat d'une automobile ou d'une maison», fait valoir M. Bouchard.

La majorité des députés libéraux ainsi que tous les élus néo-démocrates ont voté en faveur du projet de loi. Celui-ci s'inspire d'un programme similaire im-

planté en 2003 au Québec.

Le crédit d'impôt non remboursable pourrait être réclamé par tranches maximales de 3000 \$ par année, jusqu'à un maximum de 8000 \$, par les diplômés ayant étudié dans les grands centres et qui retournent dans une région en décroissance démographique.

Selon les estimations du Bloc québécois, le programme coûterait entre 160 millions et 180 millions à l'échelle du Canada, dont environ 30 millions au Québec. On évalue également à quelque 50 000 le nombre de jeunes qui pourraient en bénéficier, dont 10 000 au Québec.

La Fédération étudiante universitaire du Québec a salué hier l'adoption du projet de loi. «Cela va toucher beaucoup d'étudiants. C'est bon pour établir une économie du savoir en région et c'est un excellent incitatif pour fonder une famille», a fait valoir le président de la FEUQ, David Paradis.

Le Devoir

Le Devoir

EN BREVE

Des excuses après les excuses

Ottawa — Un député conservateur très en vue s'est excusé d'avoir affirmé que les autochtones doivent apprendre la valeur du dur labeur plus qu'ils n'ont besoin d'indemnités pour les services subis dans les pensionnats fédéraux. Pierre Poilievre s'est levé à la Chambre des communes, hier, pour retirer ses propos qui ont cho-

qué tant pour leur contenu que pour le moment choisi par le député. M. Poilievre a remis en question les indemnités versées aux autochtones lors d'une émission de radio, à Ottawa, quelques heures à peine avant que le premier ministre Stephen Harper ne présente les excuses officielles du gouvernement et du peuple canadiens, mercredi, à ces mêmes autochtones, victimes d'une politique raciste du gouvernement fédéral durant plusieurs décennies. — *La Presse canadienne*

Zytco Solarium

Vous méritez bien... ce qu'il y a de mieux.

LAVAL	LONGUEUIL	GATINEAU	OTTAWA	QUÉBEC
3155, Jules-Brillant	848, Trans-Canada	1201, St-Joseph	1460, Ch. Cyrville	5217, Wilfrid-Hamel O.
514-335-2050	514-335-2050	819-778-5313	613-286-2808	418-877-1888

www.zytco.com
1-800-361-9232

Bon été à tous mes clients

François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514.845.5545

Sablins
DOWN'S M.Ps.



Psychologue clinicienne T 514 861-0630

Adolescents - Adultes - Couples
20 ans d'expérience

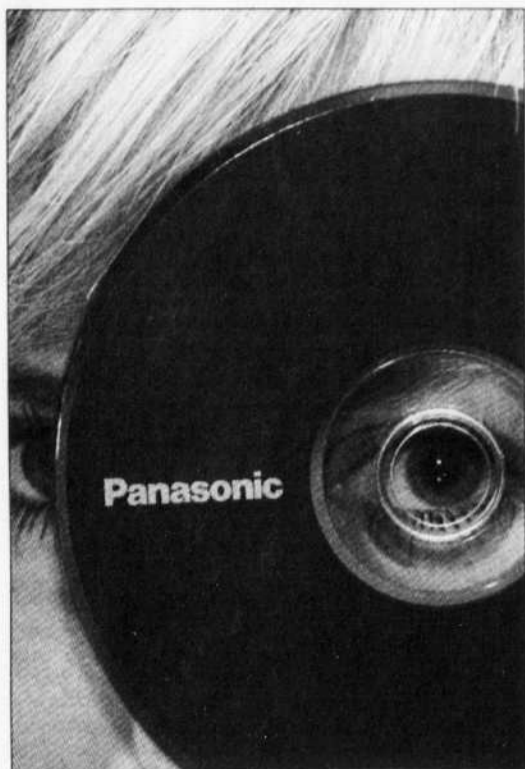
Vieux-Montréal

LES ACTUALITÉS

Révision de la loi sur le droit d'auteur

Pirater une ou mille chansons pour le même prix

Le projet de loi fédéral vise moins les petits consommateurs que ceux qui les alimentent



ARCHIVES REUTERS

Ottawa — Le gouvernement fédéral veut envoyer un message clair pour décourager les grands producteurs de musique et de films de poursuivre en justice les consommateurs qui téléchargent illégalement du contenu dans Internet pour un usage personnel. Ce geste demeure illégal, mais l'amende ne sera plus que de 500 \$, peu importe le nombre de chansons ou de films téléchargés.

En revanche, le projet de loi déposé hier facilite les poursuites contre ceux qui utilisent illégalement les œuvres des artistes à des fins commerciales ou de reproduction. Les fournisseurs de services Internet seront notamment tenus de conserver des informations sur les sites délinquants.

Après des mois de tergiversations, le gouvernement Harper a déposé hier son très attendu projet de loi qui met à jour la Loi sur le droit d'auteur. Ce texte modernise des dispositions de la loi jusqu'ici mal adaptées à l'univers numérique. Le projet de loi sera étudié en comité parlementaire et des consultations auront lieu.

Par sa nature, le projet de loi démontre à quel point la législation fédérale n'avait pas suivi la révolution numérique. Par exemple, plus de 20 ans après l'avènement des magnétoscopes, la nouvelle loi confirme que les téléspectateurs ont le droit d'enregistrer des émissions afin de les écouter plus tard. Il sera toutefois interdit de conserver l'enregistrement indéfiniment ou de se constituer une collection.

Les consommateurs pourront maintenant, en toute

légalité, transférer sur leur lecteur audionumérique (iPod ou MP3), leur ordinateur ou leur téléphone portable de la musique qu'ils ont acquise légalement, et ce, sans craindre d'éventuelles poursuites. Ce n'était pas le cas avant, même si tout le monde s'y adonnait.

Dans le cas des téléchargements illégaux de chansons et de films, le gouvernement ne veut pas punir sévèrement les consommateurs qui font un usage personnel des œuvres. «Il y a un message», a reconnu le ministre de l'Industrie, Jim Prentice.

Les personnes qui téléchargent sans payer s'exposent à une amende ne dépassant pas 500 \$, peu importe le nombre d'infractions. La loi actuelle prévoit plutôt des pénalités pouvant aller jusqu'à 20 000 \$ par infraction.

Par contre, contourner ou pirater les serrures numériques (mot de passe, système d'essai limité, etc.) des œuvres demeure passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 20 000 \$ par infraction.

Ceux qui contribuent à répandre les œuvres (par l'intermédiaire d'un site Internet, de courriels ou d'autres supports) sans payer la note pourront encore être poursuivis en justice pour un montant pouvant aller jusqu'à 20 000 \$ par chanson, film ou photo illégalement diffusé.

De plus, à la demande d'un producteur ou d'un auteur qui constate que son œuvre est diffusée sans autorisation, les fournisseurs de services Internet devront maintenant envoyer un «avis» à la personne ou à l'entreprise fautive pour le prévenir qu'il a été repéré. Les fournisseurs Internet devront garder les renseignements sur l'utilisateur délinquant aux fins d'une éventuelle poursuite judiciaire de la part de l'auteur

bafoûé. Ce stratagème facilitera la vie des auteurs devant les tribunaux.

De leur côté, les photographes seront maintenant considérés comme les premiers titulaires du droit d'auteur de leurs photos, y compris les photographies commandées, ce qui n'était pas le cas.

Réactions

Les spécialistes du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle affirment que le projet de loi met en œuvre plusieurs principes déjà en place dans d'autres pays.

Plusieurs organisations professionnelles ont applaudi le dépôt du projet de loi hier, tout en affirmant avoir besoin de temps pour digérer les changements complexes proposés. «Je pense que c'est un pas dans la bonne direction», a dit Duncan McKie, président de la Canadian Independent Record Production, une association qui œuvre dans le domaine de la musique. «Il faut mettre l'accent sur la sensibilisation des individus, pas sur les poursuites. Ce qui a le plus de conséquences, ce n'est pas le gars qui télécharge dans son sous-sol, mais celui qui distribue l'œuvre des créateurs sans payer.»

De son côté, l'ADISQ a émis un communiqué tard hier soir dans lequel elle affirme s'interroger sur «les effets réels contre le téléchargement illégal de fichiers musicaux» avec des amendes aussi faibles. L'organisme veut toutefois prendre quelques jours pour arrêter sa position.

Le Parti libéral et le NPD jugent toutefois que le projet de loi est flou et trop faible pour aider réellement les créateurs.

Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Sudoku

par Fabien Savary

				4				
9	2	1						3
	8							
6			2			3	5	6
5		4					1	
								9
			7			6	5	2
1		5	9					6
3		2				1	4	

Niveau de difficulté : FACILE 0887

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

6	7	9	4	3	5	8	2	1
8	4	3	2	1	6	9	7	5
5	1	2	7	9	8	3	6	4
2	6	7	1	4	9	5	3	8
4	8	5	6	7	3	1	9	2
9	3	1	8	5	2	6	4	7
1	2	8	9	6	4	7	5	3
7	5	6	3	2	1	4	8	9
3	9	4	5	8	7	2	1	6

0886

SUDOKU : le logiciel

10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary. En exclusivité sur le site des Mordus www.les-mordus.com

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE BEAUHARNOIS, COUR SUPÉRIEURE, VALLEYFIELD No 786-05-004880-082. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, Partie demanderesse, TRANSPORT S. BERGERON INC. Partie défenderesse. **AVIS DE VENTE JUDICIAIRE.** PRENEZ AVIS que le 25/06/2008 à 11:00 AU: 225, CH. DE LA POINTE-BURGOYNE MAPLE GROVE District de Beauharnois, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de TRANSPORT S. BERGERON INC. saisis en cette cause, soit: 1 Véhicule Pickup Ford F-150 XL, CONDITIONS ARGENT OU CHEQUE VISE. St-Eustache, Ce 11 juin 2008. DOMINIC SOUCY, huissier de Justice, A/S PHILIPPE TREMBLAY, DION & ASSOCIÉS, HUISSIERS N.D. 2008060353, Philippe & Associés, Huissiers 165, rue Du Moulin St-Eustache, Québec J7R 2P5 Tel: (450) 491-7575 Fax: (450) 491-3418.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE CHAMBLE, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE) No 500-02-152038-076. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, Partie demanderesse, 2842-1626 QUÉBEC INC. Partie défenderesse. **AVIS DE VENTE JUDICIAIRE.** PRENEZ AVIS que le 26/06/2008 à 10:00 AU: 5250 VERDUN, VERDUN, District de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de 2842-1626 QUÉBEC INC. saisis en cette cause, soit: 8 tables de billard, coffre-fort, caisse enregistreuse, équip. de rest., équip. de bar. CONDITIONS ARGENT OU CHEQUE VISE. St-Eustache, Ce 11 juin 2008. CLAUDE BEAUREGARD, huissier de Justice, A/S PHILIPPE TREMBLAY, DION & ASSOCIÉS, HUISSIERS N.D. 2008060373, Philippe & Associés, Huissiers 165, rue Du Moulin St-Eustache, Québec J7R 2P5 Tel: (450) 491-7575 Fax: (450) 491-3418.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE JOLIETTE **AVIS PUBLIC** COUR MUNICIPALE VILLE DE REPENTIGNY - Secteur Repentigny & Secteur Le Gardeur VS BAKER, Benjamin (24-09-1984), SIMONEAU, Dany (19-01-1989), PAQUETTE-MIRON, Renée (16-12-1976), BOUCHER, Chantal (13-11-1986), DUQUETTE, Nathalie, (23-10-1974), MICHEL, Lena (25-05-1962), DUBOIS, Pascal (15-11-1985), LEBREUX, Daniel (03-02-1969), DAIGNEAULT, Stéphanie (13-08-1968), CEUS, Jean-Baptiste, (15-04-1946), LEMAY, Bruno (04-07-1967), PELOQUIN, Alexandre (31-03-1988), DUBE, Jonathan (24-05-1988), GUZZARDI, Antonio (23-02-1974), BOISVERT, Mathieu (07-01-1985), OUELLET, Gérard (29-12-1944), BOISSEAU, France (29-03-1971), BOUCHARD, Marie-Josée (03-09-1972), MOREAU, Annie (18-09-1982), ROY, Alexandre (25-10-87).

PAR ORDRE DE LA COUR Les intimés sont par les présentes, requis d'enregistrer un plaidoyer dans les 30 jours de la présente signification, à la Cour Municipale de Repentigny, située au 1, montée des Arsenaux à Repentigny (Secteur Le Gardeur) JSZ 2C1.

Une copie du constat d'infraction est déposée au greffe de cette Cour. Prenez de plus avis, qu'à défaut d'enregistrer un plaidoyer, un jugement sera prononcé contre vous sans autre avis.

Marie-Claude Roux, greffière Cour Municipale de Repentigny

AVIS

AVIS est par la présente donné que GESTION SYNERVEST INC. constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies (Québec) et ayant son siège social au 1, Place Ville-Marie, bureau 2818, Montréal (Québec), H3B 4R4, demandera au Registraire des entreprises du Québec la permission d'obtenir sa dissolution.

LUCIEN LAFAMME Secrétaire

Avis public

Montréal

ORDONNANCE Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 14 mai 2008, a adopté l'ordonnance suivante en vertu de l'article 32 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2008) (07-045) :

Ordonnance émise dans le cadre de la Semaine québécoise des familles - Accès gratuit aux Muséums nature (3)

L'objet de cette ordonnance est d'assurer l'accès gratuit au Biodôme, à l'Insectarium, au Jardin botanique et au Planétarium, du 12 mai au 14 décembre 2008, pour les familles à faible revenu détentrices d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal.

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements. Montréal, le 13 juin 2008

Le greffier de la Ville, M^{re} Yves Saindon

CHUS APPEL D'OFFRES PUBLIC

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SHERBROOKE Hôpital Fleurymont et Hôtel Dieu 3001, 12^e avenue Nord, Sherbrooke

PROJET : 0691 - Réhaussement mécanique et électrique des salles informatiques - lot #2

Le CHUS (555, rue Murray, Sherbrooke, Québec, J1G 2K3), propriétaire, demande des soumissionnaires pour le projet mentionné ci-dessus. Les documents contractuels préparés par Michel Jubinville architecte (101 rue Court, Sherbrooke Qc J1H 1G5) et L.M.E. Experts Conseil (2984 Des Chênes, bureau 101 Sherbrooke Qc J1L 1Y1) pourront être obtenus à compter du 16 juin 2008 à 10h00 sur le site Internet de l'Association de la construction du Québec (Région Estrie) www.aocq.org Tél. : (819) 566-7077. Les frais d'impression des plans et devis seront acquittés par les entrepreneurs et sous-entrepreneurs et payables à l'ACQ régionale.

Visite des lieux : le 20 juin 2008 à 10h00 à partir du hall d'entrée principal de l'Hôpital Fleurymont.

Les soumissionnaires devront être accompagnés soit d'un cautionnement de soumission délivré par une institution financière et établi au montant de trente mille dollars (30 000 \$), valide pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions, soit d'un chèque visé, au nom du propriétaire, d'un montant de quinze mille dollars (15 000 \$), soit d'obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par les gouvernements du Québec et du Canada d'un montant de quinze mille dollars (15 000 \$).

LES SOUMISSIONS (original + 2 copies complètes) seront reçues sous pli scellé, au CHUS, Service des achats, 500 rue Murray, suite 400, local 3230, Sherbrooke, J1G 2K6, téléphone (819) 346-1110, poste 21224, le 10 juillet 2008, avant 11h (heure locale) pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant une principale place d'affaires au Québec, en Ontario ou au Nouveau-Brunswick et détenant la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment. Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission, et doivent les informer des conditions qu'ils entendent leur imposer et s'assurer qu'ils détiennent les permis et licences requis.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni le meilleur autre de toutes les soumissions reçues.

François Larue / Coordonnateur des approvisionnements

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES • HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi
Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340

Sur Internet : www.ledevoir.com/avis.html • www.ledevoir.com/offres.html
Courriel : avisdev@ledevoir.com

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur par tout moyen permettant d'établir son expédition et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION	Dossier
6922333 Canada Inc. NOUILLE ETC. 6666, rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H1N 1E1	1 Restaurant pour servir (suite à une cession)	10793, avenue Millen Montréal (Québec) H2C 2E9	6666, rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H1N 1E1
9140-6710 Québec Inc. BAR TERMINUS 10793, avenue Millen Montréal (Québec) H2C 2E9	1 Bar sur terrasse	10793, avenue Millen Montréal (Québec) H2C 2E9	Dossier: 1055-367
4411731 Canada Inc. M. BRGR 2025, rue Drummond Montréal (Québec) H3G 1W6	1 Permis additionnel Restaurant pour vendre sur voie publique	2025, rue Drummond Québec (Québec) H3G 1W6	Dossier: 1486-471
9161-7399 Québec Inc. BAR BLIZZARDS II 3956A, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2W 1Y3	1 Bar avec autorisation de spectacles sans nudité (suite à une cession)	3956A, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2W 1Y3	Dossier: 298-281
9192-6279 Québec Inc. CAFE BAR GOOD'S 227, rue Saint-Zotique Est Montréal (Québec) H2S 1J2	Permis additionnels 2 Bars sur terrasse	227, rue Saint-Zotique Est Montréal (Québec) H2S 1J2	Dossier: 319-483
9056-3149 Québec Inc. BAR QUÉBEC 2581, boul. Henri-Bourassa Est Montréal (Québec) H2B 1V4	Ajout d'autorisation de spectacle sans nudité 1 Bar existant	2581, boul. Henri-Bourassa Est Montréal (Québec) H2B 1V4	Dossier: 377-143
9195-9908 Québec Inc. RESTAURANT CAFE SAIGON 1280, rue Saint-André Montréal (Québec) H2L 3S9	1 Restaurant pour servir	1280, rue Saint-André Montréal (Québec) H2L 3S9	Dossier: 381-012
9196-1656 Québec Inc. LA TAVERNE BUMPING HILL 5175-A, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H4A 1T5	2 Bars dont 1 sur terrasse (suite à une cession)	5175-A, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H4A 1T5	Dossier: 507-517
Sheel Café Inc. SHED CAFE 3515 et 3517, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2K 2T6	Permis additionnel 1 Bar sur terrasse	3515 et 3517, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2K 2T6	Dossier: 537-019
2732-4813 Québec Inc. LES BOBARDS 4328, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2W 1Z3	Permis additionnel 1 Bar sur terrasse	4328, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2W 1Z3	Dossier: 735-423
9135-3433 Québec Inc. CAFE CUBANO 168, rue Beaubien Est Montréal (Québec) H2S 1R2	1 Restaurant pour vendre	168, rue Beaubien Est Montréal (Québec) H2S 1R2	Dossier: 2535-011
9190-3351 Québec Inc. ORANGE BISTRO 1425, rue Stanley Montréal (Québec) H3A 1P4	3 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	1425, rue Stanley Montréal (Québec) H3A 1P4	Dossier: 345-140
6322333 Canada Inc. NOUILLE ETC. 6666, rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H1N 1E1	1 Restaurant pour servir (suite à une cession)	10793, avenue Millen Montréal (Québec) H2C 2E9	6666, rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H1N 1E1
9098-1531 Québec Inc. PIZZERIA BOULANGERIE TUTTO BENE 120, rue Saint-Viateur Ouest Montréal (Québec) J2T 2L1	1 Restaurant pour vendre (suite à une cession)	120, rue Saint-Viateur Ouest Montréal (Québec) J2T 2L1	Dossier: 1486-471
9187-8835 Québec Inc. BUFFET MAHARAJA 1481, boul. René-Lévesque Ouest Montréal (Québec) H3G 1T6	2 Restaurants pour vendre supplémentaire 1 Restaurant pour vendre sur terrasse (suite à une cession)	3956A, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2W 1Y3	1481, boul. René-Lévesque Ouest Montréal (Québec) H3G 1T6
9175-9753 Québec Inc. FINO MARCHÉ GOURMAND 3000, boul. René-Lévesque local 120 Montréal (Québec) H3E 1T9	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre sur terrasse	227, rue Saint-Zotique Est Montréal (Québec) H2S 1J2	3000, boul. René-Lévesque local 120 Montréal (Québec) H3E 1T9
9196-0898 Québec Inc. PAVILLON JACQUES-CARTIER 333, rue de la Communauté Ouest Montréal (Québec) H2Y 2E2	Changement de capacité et changement de catégorie de 1 Restaurant pour vendre existant à 1 Bar avec l'ajout de l'autorisation de spectacles sans nudité.	2581, boul. Henri-Bourassa Est Montréal (Québec) H2B 1V4	333, rue de la Communauté Ouest Montréal (Québec) H2Y 2E2
9195-8573 Québec Inc. RESTAURANT ST-AMABLE DU VIEUX MONTRÉAL 188, rue Saint-Amable Montréal (Québec) H2Y 1E8	2 Restaurants pour vendre et 3 Bars dont 2 sur terrasse (suite à une cession)	1280, rue Saint-André Montréal (Québec) H2L 3S9	188, rue Saint-Amable Montréal (Québec) H2Y 1E8
Poivre et Sel Traiteur Inc. LA CUISINE DE LILI MARGOT 1141, rue Bélanger Est Montréal (Québec) H2S 1H6	1 Restaurant pour vendre avec autorisation de spectacles sans nudité (suite à une cession)	1141, rue Bélanger Est Montréal (Québec) H2S 1H6	1141, rue Bélanger Est Montréal (Québec) H2S 1H6
Labrador Airways Limited AIR LABRADOR (Aéroport International PE, Trudeau) 975, boul. Romeo Vachon Nord Donval (Québec) H4Y 1H1	1 Bar dans transporteur public (avion)	975, boul. Romeo Vachon Nord Donval (Québec) H4Y 1H1	975, boul. Romeo Vachon Nord Donval (Québec) H4Y 1H1

LES ACTUALITÉS

Toujours plus de voyageurs dans le cyberspace

FABIEN DEGLISE

Les Canadiens sont de plus en plus nombreux à se promener dans les mondes numériques. Ils y sont aussi de plus en plus actifs, mais également toujours plus jeunes et surtout plus riches et plus éduqués que la moyenne, indique l'Enquête canadienne sur l'utilisation d'Internet dévoilée hier par Statistique Canada.

Entre 2005 et 2007, la proportion des Canadiens affirmant utiliser Internet à des fins personnelles est passée de 68 % à 73 %. De ce nombre, plus des deux tiers se présentent tous les jours sur une page Web ou dans une boîte de courriels près de chez eux et ce, en majorité pour une durée de cinq heures par semaine.

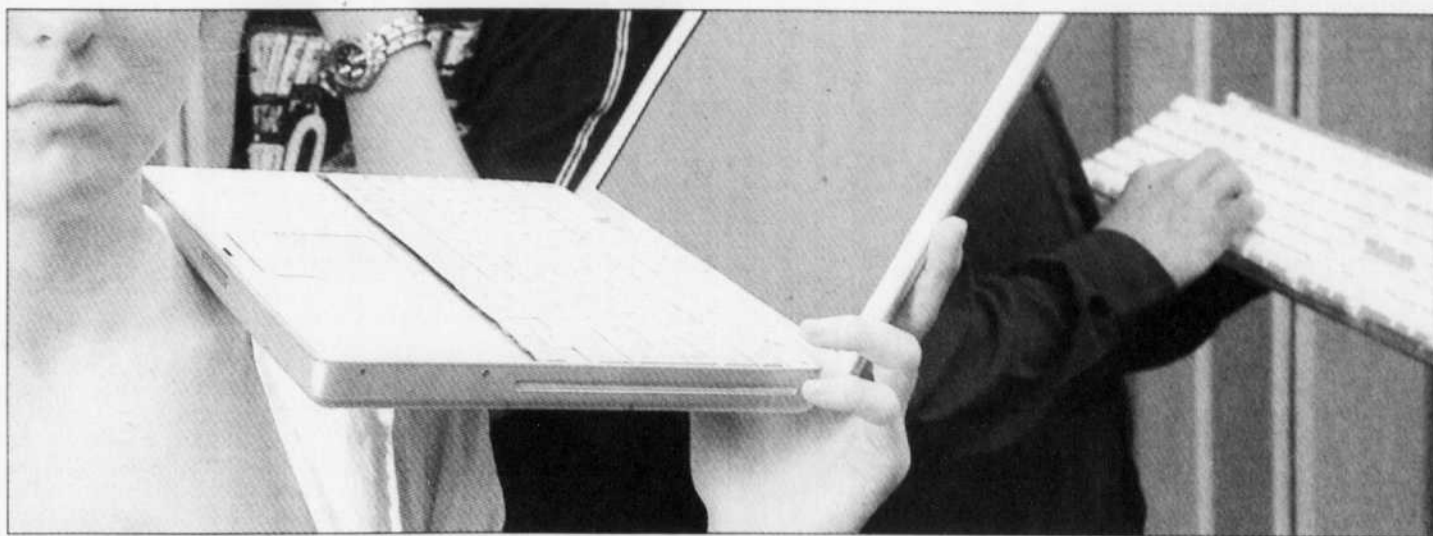
Sans surprise, une fracture numérique se confirme au sein de la population. En effet, 91 % des personnes qui gagnent plus de 95 000 \$ par an fréquentent les espaces réticulaires. Contre moins de la moitié des répondants ayant déclaré un revenu de 24 000 \$ et moins, révèle cette enquête menée en octobre et novembre dernier dans un bassin de 26 500 Canadiens âgés de plus de 16 ans.

Dans la même veine, plus la scolarité est élevée, plus les taux de branchement à Internet le sont aussi: 84 % des détenteurs d'un diplôme postsecondaire sont des internautes actifs, contre 58 % des personnes moins scolarisées, précise Statistique Canada.

Autre constat: l'âge reste un facteur de discrimination dans le cyberspace. Et pour cause. Dans une presque unanimité, 96 % des Canadiens de 16 à 24 ans ont avoué avoir numérisé leur vie, contre moins d'un petit tiers pour les 65 ans et plus, ont observé les spécialistes canadiens du chiffre, qui soulignent toutefois que «l'utilisation d'Internet a augmenté dans tous les groupes d'âge, depuis 2005».

Des comportements variés

Que font tous ces Canadiens en ligne? Ils échantonnent des courriels dans 92 % des cas, soit la principale activité associée à Internet. Viennent ensuite: la navigation générale — «pour se détendre»,



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

précise le document fédéral — (76 %), la «recherche sur des questions particulières» et la consultation de bulletins météorologiques (70 %), la recherche d'information sur les voyages (66 %), la consultation de nouvelles, dont celles du sport (64 %) et le paiement de facture et autres opérations bancaires électronique (63 %).

Le téléchargement de contenus visuels (films ou émissions de télévision) est également un sport en pleine croissance au pays. En 2007, il a été l'activité de 20 % des internautes canadiens, contre 12 % deux ans plus tôt. Le phénomène s'explique en partie par l'augmen-

taison des connexions à haute vitesse, présentes désormais dans 88 % des ménages au pays, soit 8 points de pourcentage de plus qu'en 2005.

Valeur également montante dans la «netculture» canadienne, la création de contenus sur les blogues, sur les sites de partage

de photos ou vidéos et dans les groupes de discussion a occupé 20 % des internautes l'an dernier, alors que le téléchargement de musique fait désormais vibrer près de la moitié des adeptes du cyberdivertissement.

Ces adeptes sont d'ailleurs loin d'être homogènes d'un océan à

l'autre, souligne toutefois Statistique Canada qui, dans la foulée de cette enquête, place la Colombie-Britannique en tête de liste des provinces les plus branchées au pays: 78 % de sa population s'épand en effet entre les frontières des mondes virtuels. Cette masse de l'Ouest est suivie de près par les Albertains (77 %) et les Ontariens (75 %).

Et le Québec? Il arrive à la traîne avec 69 % de ses représentants qui accèdent régulièrement au réseau Internet, soit autant qu'en Nouvelle-Écosse et dans l'Île-du-Prince-Édouard, peut-on lire dans le document dévoilé hier. Une donnée qui tranche toutefois et contredit même les conclusions de l'enquête annuelle sur les Québécois et Internet dévoilées en mars dernier par le Centre francophone d'information des organisations (CE-FRIO). Sur la base de coups de sonde lancés chaque mois dans des bassins de 1000 personnes, l'organisme estime qu'en 2007, 72 % des Québécois ont une existence numérique active, contre 66 % dans le reste du Canada.

Le Devoir

Internet peut contrer le désabusement de la politique

FABIEN DEGLISE

Ce n'est qu'un début? Timidement exploités par les politiciens, les nouveaux réseaux de communication, dont Internet et les téléphones cellulaires font partie, pourraient dans les prochaines années redéfinir radicalement les contours de la démocratie. Et ce, en favorisant, entre autres, l'engagement des électeurs plutôt que leur cynisme, a indiqué cette semaine un groupe de spécialistes de l'opinion et des comportements sociaux réunis à Montréal pour parler «démocratie en ligne».

«Ces nouveaux outils de communication pourraient être un antidote intéressant pour renouveler la démocratie», a souligné Nick Nanos, président de Nanos Research, un important institut de sondage canadien. «Et c'est une bonne chose, car actuelle-

ment la culture du cynisme et du scepticisme ne joue pas forcément en sa faveur.» L'homme était l'un des conférenciers de la première table ronde tenue en sol québécois par Esomar, un organisme international versé dans la promotion des études de marché et des mesures de l'opinion pour alimenter les débats sociaux.

Avec en toile de fond une question sans réponse («démocratie en ligne: repousser les limites ou créer de nouvelles frontières?»), cette rencontre visait à appréhender le phénomène des blogues, de la cybermilitance, des collectes de fonds et sondages en ligne ou encore des communautés virtuelles dans la construction d'une nouvelle vie démocratique. Un processus en marche, selon Kathleen Frankovic, directrice de la recherche au service de nouvelles du réseau CBS aux États-Unis mais qui, com-

me ses collègues, peine à savoir où il pourrait bien collectivement nous conduire. «Il va falloir continuer à étudier ces phénomènes dans les prochains mois», a-t-elle indiqué.

La course à la chefferie du Parti démocrate dans les derniers mois a par ailleurs apporté beaucoup d'eau au moulin de ces spécialistes en cristallisant, par l'entremise des nouvelles technologies, des nouveaux comportements d'électeurs et de politiciens, a indiqué Mme Frankovic. «Barack Obama a réussi à collecter beaucoup d'argent en peu de temps par des collectes de fonds en ligne qui proposaient aux gens de contribuer à sa campagne avec des petits montants versés chaque mois. Fait intéressant: il a aussi mis à contribution les réseaux d'amis de ses donateurs pour stimuler cette collecte.»

Ces réseaux, qui s'articulent autour de sites comme Facebook,

Myspace et consorts, pourraient d'ailleurs devenir des canaux privilégiés à l'avenir pour permettre aux électeurs de s'informer sur les enjeux politiques mais aussi pour s'impliquer dans les campagnes électorales, croit M. Nanos. À l'inverse, ces communautés en ligne risquent aussi d'être exploitées par les politiciens pour rejoindre les électeurs et tisser des liens privilégiés avec eux, comme M. Obama l'a fait, a souligné John Parizella, président de l'agence BCP et conseiller spécial aux communications de l'université Concordia.

«Beaucoup de politiciens vont s'inspirer de la campagne d'Obama et exploiter la dynamique d'Internet», a-t-il dit tout en précisant que le succès de la campagne du sénateur de l'Illinois n'est pas uniquement liée aux nouveaux canaux de communication mis à contribution.

«Le contenu et l'authenticité sont aussi des choses très importantes qu'il ne va falloir négliger.»

Reste que, si beaucoup d'espoir est mis dans Internet par les ténors de la mesure des opinions, tous soulignent désormais les risques de dérives qui viennent avec ces nouveaux mondes. À commencer par les rumeurs, qui trouvent dans les blogues, les communautés virtuelles et le site de partage de vidéo YouTube des terrains fertiles pour se propager. Parfois dangereusement. «C'est un problème», dit Mme Frankovic. C'est le Far West, ajoute Thierry Vedel, chercheur au Centre national de la recherche scientifique en France (CNRS). Cela nuit au discours politique. Mais on doit compter sur l'intelligence des gens pour faire la part des choses.»


Le Devoir

15 JUIN

JOURNÉE INTERNATIONALE DE SENSIBILISATION POUR CONTRER
LES ABUS ENVERS LES PERSONNES ÂÎNÉES

LES ABUS ENVERS LES ÂÎNÉS,
ON N'EN PARLERA JAMAIS ASSEZ.

Si vous ou l'un de vos proches
croyez être victimes d'abus,
parlez-en à quelqu'un
de confiance.

Québec 

LE MARCHÉ BOURSIER

TITRES

Table of stock prices for various companies, including Alcan, Alcan, Alcan, etc. Columns include company name, volume, bid, ask, and price.

TITRES

Table of stock prices for various companies, including Alcan, Alcan, Alcan, etc. Columns include company name, volume, bid, ask, and price.

TITRES

Table of stock prices for various companies, including Alcan, Alcan, Alcan, etc. Columns include company name, volume, bid, ask, and price.

TITRES

Table of stock prices for various companies, including Alcan, Alcan, Alcan, etc. Columns include company name, volume, bid, ask, and price.

TORONTO NEW YORK

Table comparing Toronto and New York market indices: TSX 14602.59, Dow Jones 12141.58, Dollar 97.73, New York Dollar 869.20.

LES DEVISES

Table of exchange rates for various currencies: Afrique du Sud, Argentine, Australie, etc.

COUP D'ŒIL



La Bourse de Toronto

Table of market indices: S&P TSX Composite, S&P TX20 Smallcap, S&P TX40 MidCap, etc.

Canadian Venture

Table of Canadian Venture indices: S&P TSX Venture, Le Marché Américain, 30 Industrielles, etc.

Les plus actifs de Toronto

Table of most active stocks in Toronto: BOMBARDIER INC, CONSTELLATION, NORTEL NETWORKS, etc.

Les plus actifs du Canadian Venture

Table of most active stocks in Canadian Venture: RAYTEC METALS, POTASH NORTH RES, LARGO RESOURCES, etc.

INDICES QUÉBEC

Table of Quebec market indices: IQ-30, IQ-120, and a line graph showing performance over time.

TRANSIT EN FONDS AMÉRICAIN

Table of American fund performance: Fidelity, Vanguard, etc.

INDICES QUÉBEC

Table of Quebec market indices: IQ-30, IQ-120, and a line graph showing performance over time.

Centre d'Analyse et de Suivi de l'Indice Québécois. Une initiative du Département de finance de l'Université de Sherbrooke et de TIRÉC.

ÉCONOMIE

Prix du carburant

Transat pourrait clouer ses avions au sol

SYLVAIN LAROCQUE

Si la flambée des prix du pétrole devait se poursuivre, le voyageur Transat pourrait devoir envisager de restreindre ses activités en clouant une partie de ses avions au sol. Lors d'une téléconférence avec les analystes pour commenter les résultats du deuxième trimestre, hier, le président et chef de la direction de l'entreprise montréalaise, Jean-Marc Eustache, est allé jusqu'à évoquer une éventuelle «réduction de la taille de l'entreprise».

«Nous avons fait tous les calculs [et nous avons déterminé] que si le prix du carburant atteint un niveau trop élevé, ce n'est pas la peine de voler, a-t-il déclaré. Il vaut mieux laisser les avions au sol.» M. Eustache a souligné qu'au cours des six derniers mois, pas moins de 28 sociétés aériennes ont disparues de la carte mondiale à cause du contexte actuel. De plus, plusieurs transporteurs américains et européens ont récemment cloué des avions au sol dans l'attente de jours meilleurs.

Le dirigeant a par la suite tenu à préciser que ce scénario extrême n'était pas forcément pour demain. «Nous sommes loin de cela pour l'instant, mais nous gérons une entreprise cotée en Bourse et il y a beaucoup d'incertitudes à l'heure actuelle», a-t-il expliqué.

Pour l'instant, la demande pour l'été est plus forte qu'à la même période de l'an dernier, mais les prix du carburant continueront de nuire aux profits de Transat, a prévenu Jean-Marc Eustache. «C'est une nouvelle réalité, alors je me dis à moi-même: 'peut-être que le consommateur finira par voyager moins'» a-t-il confié, faisant écho à des propos semblables tenus récemment par le président et chef de la direction d'Air Canada, Montie Brewer.

Au deuxième trimestre, terminé le 30 avril, le bénéfice net de Transat s'est élevé à 40,7 millions de dollars (1,21 \$ par action), en baisse de 24,4 % par rapport aux 53,8 millions (1,57 \$ par action) dégagés pendant la même période de l'année dernière. Outre les prix du carburant, qui ont doublé en un an, et des changements aux règles comptables, une nouvelle dévaluation du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) a affecté les résultats de Transat. La provision liée au PCAA s'élève à 17,9 millions (15,2 millions après impôts), ce qui porte la dépréciation totale des investissements de l'entreprise dans ce produit financier en cours de restructuration à 30,2 %.

Les investisseurs ont bien réagi: le titre de Transat a bondi de 10,2 % hier pour clôturer à 21,39 \$, à la Bourse de Toronto. Il faut dire que mercredi, l'action avait perdu 7,4 % de sa valeur. Depuis le début de l'année, elle a chuté de 39 %.

Le chiffre d'affaires du groupe s'est établi à 1,08 milliard, en hausse de 18 %. Les revenus ont progressé de 17,2 % en Amérique du Nord et de 21,8 % en Europe, grâce à l'augmentation du nombre de voyageurs et à une acquisition effectuée en France (Amplitude Internationale).

Jean-Marc Eustache s'est montré peu effarouché par l'acquisition récente, par le géant britannique Thomas Cook, du grossiste montréalais TriWest Travel et du voyageur français Jet Tours. Il a reconnu avoir été intéressé, un moment, par Jet Tours, mais pas assez pour présenter une offre d'achat. Transat n'a pas non plus envisagé d'acheter TriWest pour des raisons stratégiques. — l'entreprise liquide des sièges vendus de concurrents comme Air Canada. Les deux transactions auront du bon pour Transat, selon M. Eustache: elles permettront de consolider le marché et, espère-t-il, de le rendre plus «discipliné» en matière de prix.

Il reste à voir si l'entreprise montréalaise fera elle-même l'objet d'une offre d'achat. Deux analystes ont avancé cette possibilité hier. En mars dernier, la direction avait pourtant révélé que la dernière tentative de la sorte remontait à 1995.

La Presse canadienne

Black ne demandera pas le pardon présidentiel

Toronto — L'ancien magnat de la presse Conrad Black affirme qu'il ne sollicitera pas le pardon présidentiel si son appel est rejeté par la cour de Chicago et se dit optimiste de voir la justice triompher, «d'une façon ou d'une autre».

Dans un courriel envoyé hier à La Presse canadienne, Black a expliqué qu'il continuait à procéder «par les canaux habituels». «Je ne sais rien d'un pardon présidentiel et je n'ai rien à voir avec une telle initiative», a-t-il indiqué dans le courriel acheminé par son assistant depuis la prison fédérale de Coleman, en Floride, où il purge une peine de six ans et demi pour fraude et obstruction à la justice. Les relations politiques que Black avait établies alors qu'il était à la tête de l'éditeur de journaux Hollinger International avaient nourri les rumeurs sur une éventuelle demande de pardon présidentiel.

Celles-ci étaient également alimentées par un précédent: George W. Bush a accordé son pardon à un ancien conseiller de la Maison-Blanche, Lewis (Scooter) Libby, évitant à ce dernier la prison ferme à la suite de sa condamnation pour parjure et obstruction à la justice. Or, ce cas avait été géré par Patrick Fitzgerald, le procureur de Chicago qui a porté les accusations contre Black.

Par ailleurs, malgré de précédentes déclarations relayées par le quotidien *The Globe and Mail* laissant croire que les juges ne comprendraient pas son cas et que ses chances étaient minces, Black refuse de spéculer sur l'issue de son appel. «Je suis optimiste et d'une façon ou d'une autre, justice sera rendue», écrit-il. La Cour de Chicago devrait rendre sa décision d'ici quatre à six semaines, mais aucune date définitive n'a été fixée.

La semaine dernière, les avocats de Black ont fait appel devant la Cour d'appel du septième circuit des États-Unis à Chicago, avec les avocats de John Boulton, Peter Atkinson et Mark Kipnis, les trois autres personnes mises en cause dans l'affaire. Ils avancent que les procureurs n'ont pas été en mesure de prouver que Black avait tenté de dissimuler des documents clés. Ils contestent également l'impartialité des instructions données au jury.

La Presse canadienne

Maax s'offre à son principal créancier

Le fabricant beauceron devait 270 millions à Brookfield

FRANÇOIS DESJARDINS

Après avoir étudié ses options de vente, Maax, le fabricant beauceron de baignoires fragilisé par le refroidissement du marché immobilier aux États-Unis, a finalement déterminé qu'il n'y avait qu'une solution: remettre les clés de l'entreprise à son créancier garanti, Brookfield.

Maax, qui devait 270 millions à Brookfield Bridge Lending Fund, a sondé le terrain auprès de 160 acheteurs potentiels, dont 16 qui ont transmis des offres d'achat. Mais le p.-d.g. de Maax, Paul Golden, a indiqué hier que l'incapacité de la compagnie à rembourser cette dette à Brookfield était devenue incontournable.

«À la fin du processus de recherche [d'un acheteur], la dette envers Brookfield n'avait toujours pas été acquittée, alors Brookfield a accepté de devenir le propriétaire de Maax, au lieu des autres acquéreurs potentiels», a dit M. Golden lors d'une conférence téléphonique.

La direction de Maax a demandé une ordonnance de la Cour supérieure du Québec car le processus va

se dérouler en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies. Elle croit que l'entente sera finalisée d'ici la mi-août.

Les activités de Maax, une entreprise qui compte 2100 employés, se déroulent normalement, a insisté la direction, qui ne voit pas de licenciements à l'horizon. Ces employés sont répartis dans 15 usines et centres de distribution en Amérique du Nord et en Europe.

En plus de la dette de 270 millions à Brookfield, Maax devait environ 300 millions à d'autres créanciers, a indiqué M. Golden.

Fleuron de la Beauce

Maax a été fondée dans les années 1960 par la famille Poulin et a longtemps été un des fleurons de l'entrepreneuriat beauceron. En 2004, la famille a vendu la compagnie pour 640 millions, une somme qui incluait la prise en charge de la dette. L'acheteur était un consortium dirigé par le fonds d'investissement privé J. W. Childs, de Boston.

Les années subséquentes, toutefois, ont été mar-

quées par un déclin des prix de l'immobilier, ce qui s'est reflété de manière radicale sur les mises en chantier, la rénovation domiciliaire et les dépenses de consommation. M. Golden a concédé hier que «le marché américain est très difficile en ce moment». Le directeur financier, Denis Aubin, a dit qu'il n'y aurait pas de changement fondamental au plan d'affaires.

Une réceptionniste au Groupe Canada, le fonds d'investissement de la famille Poulin, a dit hier que la famille ne ferait aucun commentaire «pour l'instant». La famille a fait une offre ce printemps, mais elle a été refusée.

Une réceptionniste chez J. W. Childs a indiqué que la direction de ce fonds d'investissement privé ne fait jamais de commentaires.

Le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS), qui détenait une participation marginale dans le capital-action de l'entreprise, ne s'objecte pas à la restructuration, a dit son porte-parole, John Pierce.

Le Devoir



Selon la presse américaine, Yahoo! serait sur le point d'annoncer un accord ambitieux avec le géant Google.

Fin des discussions pour Yahoo! et Microsoft

Le groupe Internet s'associe à son principal adversaire Google

LAURENCE BENHAMOU

New York — Le groupe Internet américain Yahoo! a définitivement enterré hier l'hypothèse d'un rachat total ou partiel par le géant des logiciels Microsoft, en annonçant la fin de leurs discussions, et s'allie Google dans le domaine de la publicité en ligne dont il espère tirer un surcroît de recettes de l'ordre de 800 millions de dollars en année pleine.

Yahoo! a annoncé dans un communiqué que «les discussions avec Microsoft pour un rachat total ou partiel avaient pris fin», suite «à de nombreuses rencontres sur diverses alternatives». C'est la fin d'un feuilleton démarré en février, quand Microsoft avait offert 44 milliards de dollars pour racheter Yahoo!.

Cette information, diffusée peu avant la fermeture de la Bourse, a fait plonger l'action Yahoo!, qui a clôturé en baisse de 10 % à 23,52 \$US. En revanche, elle a fait remonter l'action Microsoft de 4,1 % à 28,24 \$.

Yahoo! a précisé que lors d'une rencontre entre les dirigeants des deux groupes le 8 juin, «les représentants de Microsoft ont indiqué sans équivoque que Microsoft n'est plus intéressé à racheter la totalité de Yahoo!, y compris au prix offert précédemment» — soit quelque 47 milliards de dollars.

Yahoo! a aussi confirmé que Mi-

crosoft avait proposé de racheter uniquement son activité de moteur de recherche (et les publicités accolées), mais que son conseil d'administration avait refusé cette option, jugeant qu'elle n'était pas de l'intérêt de ses actionnaires. «Une telle transaction ne serait pas cohérente avec les objectifs du groupe sur la convergence des marchés de la recherche sur internet et des bannières publicitaires, et le privèrait d'un moteur de recherche indépendant crucial pour son avenir», a commenté Yahoo!.

Microsoft a cependant souligné hier soir que son «offre alternative restait ouverte aux discussions» et qu'elle «rapporterait aux actionnaires de Yahoo! plus de 33 \$ par action», tout en confirmant une nouvelle fois ne plus être intéressé par un rachat de l'ensemble de Yahoo!.

Un accord publicitaire

L'accord non exclusif entre Yahoo! et Google prévoit que ce dernier pourra placer des publicités à côté des recherches menées par les internautes sur le moteur de recherche de Yahoo!.

L'accord court sur une période de quatre ans et est prolongeable jusqu'à dix ans. Il ne concerne que les activités de Yahoo! aux États-Unis et au Canada, selon un communiqué du groupe californien. Les deux groupes précisent qu'ils attendront jusqu'à trois mois et demi avant de mettre en vigueur ce partenariat, afin de laisser le temps aux autorités

américaines de l'examiner.

Yahoo!, qui a refusé d'être racheté par le groupe Microsoft, a précisé que cet accord serait annulé en cas de changement de contrôle de l'un ou l'autre groupe. Si Yahoo! devait changer de contrôle dans les 24 prochains mois, il devrait en outre verser 250 millions de dollars à Google.

Rattraper Google

Microsoft, le n° 1 mondial des logiciels avait proposé le 1^{er} février de racheter Yahoo!, n° 2 mondial de la publicité en ligne, pour 31 \$ par action, soit 44 milliards, puis relevé son offre à 33 \$ par action, soit 47 milliards. En rachetant Yahoo!, Microsoft voulait rattraper le leader mondial Google dans la recherche sur Internet, où Microsoft n'est qu'un nain avec moins de 3 % du marché.

Mais Yahoo!, notamment son patron et fondateur Jerry Yang, a rejeté toutes les offres de Microsoft, jugeant le prix trop bas. Microsoft avait alors retiré son offre début mai, mais depuis quelques semaines, les deux groupes discutaient d'un «accord alternatif».

Cherchant d'autres pistes pour se renforcer, Yahoo! a testé au printemps une formule de partenariat avec Google, consistant à lui sous-traiter les publicités accolées à son moteur de recherche. Ce test avait montré qu'en laissant Google gérer cette activité, les recettes de Yahoo! s'en retrouvaient accrues.

Agence France-Presse

Un bénéfice net de 11 % pour Transcontinental

Transcontinental espère que la situation difficile des quotidiens américains convaincra ceux-ci de faire équipe avec des concurrents et de faire appel à ses services d'impression en sous-traitance.

«Les éditeurs de journaux aux États-Unis examinent toutes les possibilités pour changer la façon dont ils font des affaires parce qu'ils sont conscients que s'ils ne le font pas, ce sera plutôt difficile», a déclaré hier le président et chef de la direction de Transcontinental, François Olivier, au cours d'une téléconférence avec les analystes pour commenter les résultats du deuxième trimestre. «Ils ont l'esprit plus ouvert qu'il y a trois ou quatre ans», a-t-il noté.

Après avoir conclu des contrats d'impartition avec les quotidiens canadiens *The Globe and Mail* et *La Presse*, entre autres, Transcontinental s'est donné comme objectif d'exporter ce modèle aux États-Unis. En 2006, l'entreprise montréalaise a signé un contrat de plus d'un milliard de dollars pour imprimer, à partir de l'été 2009, le quotidien *San Francisco Chronicle*. Transcontinental a promis d'autres ententes du genre, mais aucune n'a encore été conclue.

Au deuxième trimestre, terminé le 30 avril, l'entreprise du secteur de l'imprimerie et des médias a déclaré un bénéfice net de 37,7 millions (46 ¢ par action), en hausse de 11 % par rapport aux 34 millions (40 ¢ l'action) dégagés pendant la même période l'année dernière. Le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 595,1 millions, en hausse de 2 % sur un an. Les revenus et les profits d'exploitation de tous les secteurs ont crû, sauf ceux de la division des produits et services d'impression, qui ont légèrement reculé. L'appréciation du dollar canadien, au cours des 12 derniers mois, a retranché 19,3 millions aux revenus de l'entreprise et 6,5 millions au bénéfice d'exploitation.

La Presse canadienne



Budweiser a récemment été achetée par son rival InBev.

Des amateurs s'unissent contre le rachat de Budweiser

Washington — Ivres de colère, les amateurs américains de la célèbre bière Budweiser, au premier rang desquels le gouverneur du Missouri, fief du brasseur, se mobilisent contre le rachat de son fabricant Anheuser-Busch par son rival belge-brésilien InBev.

InBev, l'un des trois géants mondiaux de la bière, a formalisé mercredi soir une offre de rachat de son concurrent Anheuser-Busch, premier brasseur américain, pour plus de 46 milliards de dollars au total. Le mariage des deux groupes donnerait naissance au premier brasseur mondial.

Cette opération «est profondément perturbante», a estimé Matt Blunt, gouverneur du Missouri dans un communiqué. Anheuser-Busch, dont le siège est à Saint Louis, «est un grand groupe du Missouri, un grand fournisseur d'emplois [...] Je suis résolument opposé à la vente» du groupe, a-t-il souligné, reconnaissant toutefois qu'il n'y avait «aucun levier disponible dans l'immédiat au niveau de l'État» pour contrer cette vente.

Les fans de la «Bud» ont par ailleurs créé un site Internet, *SaveBudweiser.com*, sur lequel ils ont lancé une pétition contre la vente de ce «fleuron américain [...], pourvoyeur de milliers d'emplois et de millions de dollars distribués à des œuvres caritatives». Hier, la pétition avait recueilli plus de 31 000 signatures.

Une autre pétition, postée sur un deuxième site Internet, *SaveAB.com*, en a recueilli 8000 à ce jour. «Avec votre aide, nous pouvons lutter contre l'invasion étrangère [...] Nous nous battons pour sauver ce trésor américain, nous irons sur Internet, dans les rues, dans les halls en marbre de nos capitales», proclame le site.

Agence France-Presse

EN BREF

Bombardier courtisée

Jefferson City — Le gouverneur du Missouri s'est rendu hier à Montréal, accompagné de fonctionnaires du développement économique, pour tenter de convaincre Bombardier de construire une usine à Kansas City pour y assembler ses avions de série C. En mai dernier, face aux critiques, les élus du Missouri avaient réduit considérablement l'ampleur des crédits d'impôt destinés à Bombardier. Dans la nouvelle version du projet de loi établissant le programme d'aide, le montant maximal des crédits d'impôt est fixé à 240 millions \$US sur une période de huit ans, alors qu'il était de 880 millions sur 22 ans dans le précédent texte. Les autorités de l'État du Midwest n'avaient guère d'autre choix que de modérer leurs transports: un comité sénatorial avait condamné la première version du projet de loi en empêchant qu'elle soit soumise au vote de la Chambre haute. La nouvelle proposition du Missouri apparaît moins intéressante, financièrement, que celle consentie en 2005 par les gouvernements du Québec et du Canada. Ottawa a promis une aide remboursable de 350 millions, alors que Québec est prêt à avancer au moins 118 millions. — *La Presse canadienne*

Pertes pour Cannacord

Vancouver — Canaccord Capital a affiché hier une perte de 35,2 millions au quatrième trimestre, la firme d'investissement ayant dû inscrire une importante charge à ses comptes à cause de son plan de sauvetage pour ses clients qui ont investi dans le papier commercial adossé

à des actifs (PCAA). La firme de Vancouver a inscrit au plus récent trimestre une charge totale de 58,2 millions liée au programme de sauvetage. Canaccord a conclu une entente avec ses clients individuels qui ont investi moins d'un million de dollars dans le PCAA canadien gelé depuis le mois d'août dernier. La compagnie s'est organisée pour vendre rapidement leur papier commercial et a accepté d'ajouter des fonds de ses propres poches pour s'assurer que ses clients regagnent la totalité de leur argent. — *La Presse canadienne*

Changements dans la haute direction de Lehman Brothers

New York — Quelques jours seulement après avoir averti les marchés qu'elle prévoyait déclarer une perte de près de 3 milliards \$US pour son deuxième trimestre, la banque d'investissement new-yorkaise Lehman Brothers a annoncé hier le départ de sa chef de la direction financière, Erin Callan, et de son chef de l'exploitation, Joseph Gregory. Herbert McDade succédera à M. Gregory. Il dirigeait depuis 2005 la division responsable du marché des actions. Ian Lowitt, Lehman Brothers a annoncé, lundi, qu'en raison des conditions difficiles du marché qui persistent, qu'elle prévoit déclarer pour le deuxième trimestre terminé le 31 mai dernier une perte nette d'environ 2,8 milliards ou 5,14 \$ par action. Elle a également annoncé une émission d'actions pour une valeur de 6 milliards \$ destinée à couvrir cette perte, la première depuis qu'elle s'est inscrite en bourse en 1994, une annonce qui a ébranlé les investisseurs. — *AP*

ÉDITORIAL

Les dindons canadiens

Même si le dollar canadien s'échange à parité avec la devise américaine depuis un an, les consommateurs canadiens sont toujours prisonniers des politiques de prix élevés des fabricants et des chaînes de distribution. À l'approche des vacances qui verront des dizaines de milliers de familles franchir la frontière, comment leur faire reproche de profiter au maximum de l'exemption sur les achats effectués à l'extérieur du pays?

Après l'étude d'Option consommateurs qui arrivait à la conclusion que les prix de 55 produits vendus ici et aux États-Unis présentaient un écart défavorable de 21 % en moyenne pour les Canadiens, cette semaine, c'était au tour des économistes de la Banque de Montréal de constater un écart de 18 % sur 17 produits différents.

Dans le cas d'Option consommateurs, l'analyse effectuée durant trois mois consécutifs n'avait rapporté aucune différence d'un mois sur l'autre, alors que celle de la BdeM a trouvé une amélioration de quelque 6 % par rapport à juin 2007.

La différence reste donc considérable et remet en cause l'argument des grandes chaînes qui affirmaient avoir besoin d'un peu de temps pour écouler les stocks achetés à fort prix.

Plusieurs facteurs expliquent une partie de cette différence, tels les salaires plus élevés au Canada qu'aux États-Unis, les frais de transport, les tarifs douaniers, le volume d'affaires ou encore certaines normes canadiennes d'étiquetage et de sûreté des produits, par exemple. De là à croire le lobby de la distribution quand il limite son argumentation à ces facteurs, on nous prend pour des valises!

On se souviendra qu'en octobre dernier, le ministre fédéral des Finances, Jim Flaherty, avait convoqué les représentants du commerce pour leur demander de corriger leurs prix. On le voit aujourd'hui, l'initiative avait pour seul objectif de calmer la grogne des consommateurs. Du grand guignol!

Depuis ce temps, rien n'a bougé. Selon Option consommateurs, les prix des vêtements sont toujours 43 % plus élevés ici qu'au sud, ceux des électroménagers 24 %, des jouets 34 %, de l'épicerie 30 %, des loisirs et de l'édition 22 %, et des automobiles 10 % en moyenne. C'est énorme!

Malgré cela, Option consommateurs ne recommande pas d'aller acheter aux États-Unis. Pour des questions de service après-vente et de respect des garanties, bien sûr. Mais aussi pour protéger l'emploi local.

On nous permettra de ne pas partager cette dernière opinion. Quand il s'agit de produits fabriqués à l'étranger, ce qui est le cas d'à peu près tout ce que nous consommons sauf les tomates de serre, les fraises en juin et les 2x4 en épinette, l'argument de l'emploi ne tient pas. Au contraire, puisque les gouvernements ne peuvent rien faire pour nous et que les chaînes de distribution ne veulent rien faire, le seul moyen efficace pour faire entendre raison à ces profiteurs est de crier notre désaccord sur toutes les tribunes et d'acheter à l'étranger quand c'est possible.

À la veille des vacances d'été, les dizaines de milliers de familles qui s'apprêtent à traverser la frontière ont intérêt à profiter de la chiche exemption de 400 \$ par personne après deux jours, ou de 750 \$ après sept jours, pour se procurer des produits pour lesquels la garantie a peu d'importance. On pense aux vêtements, aux parfums, aux objets de maison et autres produits de luxe ou d'utilité courante.

L'objectif est double: économiser au moins 20 % du prix canadien, et donner une leçon aux distributeurs qui font des affaires au Canada. Cela s'appelle voter avec ses pieds... et ça marche!

jrsansfacon@ledevoir.com

Le brouillon

Pour le douloureux problème des élèves en difficulté, elle avait promis monts et merveilles. Mais la ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, a plutôt livré un brouillon en guise de plan d'action.

À son arrivée à l'Éducation, la ministre avait pourtant eu l'intuition fine de pointer le dossier des élèves en difficulté comme l'une des failles de l'école québécoise. Autant d'enfants en détresse, autant d'argent, autant d'enseignants à bout de souffle, si peu de succès? Un véritable capharnaüm! Présentant à juste titre les travers d'une intégration à tout prix, elle avait promis de scruter ce dossier pour en éclaircir les zones d'ombre. Refusant d'y voir seulement une question d'argent, elle avait annoncé un ménage dans les façons de faire.

Mais ce n'est pas avec le plan d'action dévoilé mercredi que l'on mènera les révolutions attendues! Soit Mme Courchesne s'est heurtée — au Conseil du trésor — à un manque de ressources pour honorer ses idéaux. Soit elle a échoué à trouver de nouvelles recettes, impuissante à déplacer le roc que constitue le réseau scolaire. Le résultat est décevant: cette politique s'apparente à une ébauche.

Le plan contient toutefois des pistes prometteuses. Comme les baisses de ratio dans les classes les plus défavorisées, pour un ajout de 1000 enseignants à compter de 2009-10. Mais les élèves en difficulté ne sont pas le lot des milieux les plus pauvres! Que fait-on des autres?

La promesse de former les futurs enseignants à la réalité de ces élèves particuliers est une excellente nouvelle. Tout comme d'ailleurs la collaboration prévue avec le ministère de la Santé, tant certains de ces petits sont aux prises avec des problèmes qui ne relèvent pas du tout de l'école. Le ministère mise juste aussi en promettant, entre la classe spéciale et l'intégration

pure et simple à la classe ordinaire, des solutions moyennes. Il compte toutefois là sur une souplesse qui n'est pas le lot de tous les milieux...

Mais le nœud de la crise est totalement contourné. En promettant d'édicter plus tard «des lignes directrices» soutenant une intégration réussie, la ministre dévoile toute la faiblesse de son brouillon. Il évite les questions les plus brûlantes: qu'est-ce qu'une intégration réussie et comment s'assure-t-on de son succès? Gagne-t-on toujours à soutenir comme on le fait les enfants intégrés en classe ordinaire? L'octroi actuel de services sert-il les enseignants, qu'on dit à bout de souffle? La politique en place finit-elle par nuire aux enfants «sans difficultés» qui côtoient les «intégrés»?

Les syndicats d'enseignants auraient souhaité qu'on établisse des quotas d'élèves en difficulté à ne pas dépasser en classe. La ministre évite ce terrain miné, peut-être parce que cette voie coûterait une fortune! Mais elle aurait pu donner un avant-goût des critères qu'elle a en tête. Les enseignants peuvent toutefois se frotter les mains: il y a dans ce plan des avancées — bien qu'incomplètes — qui serviront de base à une prochaine négociation.

Voilà peut-être ce qui entraîne la déception la plus vive: alors que ce gouvernement semblait décidé à faire face à ce problème devenu un boulet pour l'école, c'est à un affrontement syndical-patronal qu'il renvoie la liquidation de la crise. Sa gravité nécessite pourtant qu'on en fasse une affaire d'État.



Jean-Robert Sansfaçon



LETTRES

Le paria!

Aujourd'hui, j'aimerais être clair et précis. Hier, Gérard Bouchard répliquait à ses détracteurs, qui l'accusaient de minimiser le malaise identitaire de la majorité francophone. Quel est donc ce malaise identitaire? En gros, c'est la crainte qu'ont les Québécois de disparaître comme groupe majoritaire à plus ou moins long terme si rien n'est fait pour protéger leur culture. Gérard Bouchard ne dit pas qu'il ne faut rien faire pour protéger la culture spécifique et distincte des Québécois d'origine canadienne française. Il dit que cette culture est loin d'être en voie de disparition et qu'elle n'a au contraire jamais été aussi dynamique. En ce sens, les accommodements raisonnables n'ont jamais été pour lui une sorte de cheval de Troie.

La société québécoise a plus que jamais besoin de l'apport des immigrants si elle veut maintenir son niveau de vie actuel. Mais c'est justement cette immigration qui est à la source du malaise identitaire des Québécois. La question demeure: comment intégrer ces immigrants? À partir de quel modèle d'intégration? Personnellement, je continue à croire que la meilleure façon d'intégrer les immigrants, c'est encore en les accommodant raisonnablement. Les nationalistes jugent que les immigrants devraient tous se rallier *ipso facto* à la culture du groupe majoritaire, et que ce serait plutôt à eux de faire des concessions s'ils veulent profiter des avantages évidents qu'offre la société québécoise. Tantôt c'est la faute au multiculturalisme du gouvernement canadien si les immigrants ont l'esprit embrouillé, tantôt c'est l'interculturalisme du gouvernement québécois qui n'est pas assez défini, tantôt c'est la félonie des bien-pensants qui détournerait les Québécois du pays à faire, tantôt c'est les Québécois eux-mêmes qui ne réaliseraient pas encore tous les bienfaits de la

souveraineté; ce n'est jamais la proposition comme telle des indépendantistes qui ne marche pas. Alors, il leur reste deux options: l'enthousiasme ou la colère. L'enthousiasme consiste à nous faire miroiter un monde meilleur après l'indépendance. La colère cherche à donner des raisons de faire l'indépendance. C'est parce que Gérard Bouchard ne s'est montré ni enthousiaste ni colérique qu'il a été frappé lui aussi d'ostracisme de la part des membres de sa propre famille de pensée politique.

Denis Christian Morin
Lavaltrie, le 11 juin 2008

Pas de surprise

Gérard Bouchard ne devrait pas être surpris des réactions de certains ténors de sa famille politique qui jugent ses principales propositions hostiles à leur programme politique. Lui, historien, qui connaît mieux que personne le caractère contradictoire et ambivalent du nationalisme politique; lui, l'intellectuel qui a cherché à réorienter cette pensée vers une nouvelle direction (le nationalisme civique) en provoquant l'impasse au sein de son parti, ne devrait-il pas, plutôt de s'inquiéter de la tournure des événements, décider une fois pour toutes de prendre ses distances ou simplement de rompre avec cette famille? Peut-être était-ce précisément ce à quoi il réfléchissait lorsque, interrogé par la presse sur l'idée d'un «nouveau pacte fondateur» pour le pays, il a évoqué l'idée d'un «nouveau pacte fédératif». À suivre!

Claude Poulin
Québec, le 10 juin 2008

L'enfant à naître

On entend beaucoup parler ces jours-ci des droits de «l'enfant à naître». Pourtant, il n'existe aucun autre droit que celui de la mère qui le

porte. Quant à la protection de «l'enfant à naître», elle n'existe pas non plus indépendamment de celle de sa mère. Parler de l'enfant à naître sans considération de la femme qui le porte est une ignominie.

Voilà pourquoi il faut dénoncer le projet de loi C-484, qui est hypocrite et mensonger. Il vise à contourner le débat social concernant l'avortement, sous un prétexte faux et noble, celui de la protection des futures mères. S'il était accepté, ce projet de loi permettrait de considérer comme acquis les droits du fœtus et la première cause plaidée fera jurisprudence.

Il faut savoir ce que parler veut dire. L'expression «l'enfant à naître» est une expression qui n'a aucune valeur juridique actuelle et qui, de plus, est très contestable au point de vue moral. C'est une formulation inventée par le mouvement pro-vie pour combattre l'avortement, les femmes et les médecins qui avortent. Il faut rappeler que le fœtus, et non l'enfant à naître, n'a pas de statut juridique actuellement au Canada et que ce projet de loi lui en donnerait un par la bande, ce qui est inacceptable.

Le projet de loi C-484 est un autre coup des militants pro-vie qui passent par un projet de loi privé, présenté par une personne dotée de puissants appuis, pour modifier la loi. Il rappelle dangereusement le cas de Chantal Daigle et de Jean-Guy Tremblay, celui d'un conjoint violent défendu par les coalitions anti-avortement dans sa volonté d'empêcher sa conjointe d'avorter. Souvenons-nous que cette coalition s'est servi de ce cas pour exiger que toute personne puisse dénoncer une femme enceinte qui voulait avorter, au nom de la protection de l'enfant à naître, justement. Seul un mouvement de masse et une dénonciation en règle ont stoppé ce projet et stopperont le projet de loi C-484.

Marie-Paule Desautniers
Trois-Rivières, le 11 juin 2008

LIBRE OPINION

Vivre ensemble

BENOÎT PELLETIER
Ministre responsable de la réforme des institutions démocratiques

Le débat sur les accommodements raisonnables a notamment eu ceci de valable jusqu'à présent qu'il a amené les Québécois à réfléchir davantage sur les conditions du «vivre-ensemble», du «vouloir-vivre collectif».

Les valeurs communes des Québécois constituent le noyau de cette réflexion. Elles touchent au cœur même de l'identité du Québec et se composent de principes qui font consensus dans la nation québécoise, tels que la primauté de la langue française, l'égalité entre les hommes et les femmes, la séparation de la religion et de l'État, la paix, la justice, la démocratie, le respect des droits et libertés de la personne.

L'identité, la culture et le mode de vie uniques du Québec ont résulté de l'enracinement, sur son territoire, d'un peuple majoritairement de langue et de culture françaises, de la coexistence de ce peuple avec les premiers habitants, les autochtones, de la présence vigoureuse d'une minorité anglophone, de la venue de gens de tous les coins de la planète et des liens qui se sont tissés au fil des ans entre toutes ces composantes.

Affirmant son identité primordialement française, mais néanmoins plurielle, le Québec reconnaît l'apport de ses citoyens de tou-

te origine à son développement. C'est d'ailleurs à la lumière de cela que l'interculturalisme prend tout son sens. En effet, ce concept postule la saine intégration de chacun à une entité marquée par la langue française et la culture d'expression française, sans toutefois que les autres cultures aient à se fondre dans un même moule. L'interculturalisme favorise les échanges culturels et la cohabitation harmonieuse des groupes et collectivités minoritaires, tout en assurant l'épanouissement de la langue et de la culture de la majorité.

Cette forme de pluralisme culturel est, bien entendu, compatible avec le pluralisme religieux. Au Québec, par exemple, aucune religion ne possède de statut officiel ni ne jouit d'une reconnaissance spéciale. L'État doit les traiter toutes sur le même pied, sous réserve toutefois de son devoir de préserver le patrimoine religieux et de souligner la contribution historique, voire actuelle, des religions à l'édification de la société québécoise. Ainsi, le gouvernement du Québec actuel promeut une laïcité ouverte, c'est-à-dire qu'il reconnaît d'emblée la participation positive des religions à la construction de la société, tout en prenant bien soin de ne pas établir de hiérarchie entre elles.

La proposition de Pauline Marois d'inscrire le principe de la laïcité dans la Charte des droits et libertés de la personne, sans autres nuances ni mises en contexte, a ceci de perni-

cieux qu'elle laisse entièrement entre les mains des tribunaux la définition de la laïcité et encourage, de ce fait, une certaine déresponsabilisation de l'État à cet égard. Les tribunaux eux-mêmes pourraient être tentés de retenir une conception beaucoup plus fermée de la laïcité que celle que l'État québécois veut bien privilégier. Par exemple, le crucifix au salon bleu de l'Assemblée nationale, auquel le présent gouvernement tient mais dont le rapport Bouchard-Taylor a proposé le retrait, pourrait en venir à faire les frais de s'agissements si on retenait la suggestion de Mme Marois.

Somme toute, les Québécois sont fiers de ce que le Québec est devenu avec le temps: accueillant, branché sur les courants modernes, confiant en lui-même, ouvert au monde. Ils savent profondément que la diversité est source de richesse.

L'identité québécoise se définit elle-même de manière de plus en plus englobante, transcendante et rassembleuse. De fait, le Québec, qui revendique la reconnaissance de sa spécificité à l'intérieur du fédéralisme canadien au nom du droit à la différence, ne saurait nier ce droit en son sein même aux différents groupes qui le composent. Dans un cas comme dans l'autre, le défi est toutefois de mettre ce droit en œuvre d'une façon qui profite à la cohésion du tout, c'est-à-dire qui consolide plutôt que d'affaiblir l'ensemble dans lequel il s'inscrit.

IDÉES

L'information à TQS:
l'intention de départ

RÉAL BARNABÉ

P.d.g. de Réseau Liberté et vice-président à
l'information à TQS en 1986

Remstar pense que, pour sauver TQS, il faut fermer son service des nouvelles. Le CRTC lui demande de refaire ses devoirs en présentant un plan B qui «incluait la diffusion de nouvelles locales et régionales». Peut-on trouver une façon d'y arriver sans miner les chances de la station de devenir rentable? Probablement. Avec un peu d'imagination. A titre de référence, il me semble pertinent de rappeler l'intention de départ des fondateurs de TQS en matière d'information et de rentabilité.

En 1985, lorsque le journaliste français Michel Parbot a publié chez Flammarion *Camera-reporter*, j'ai compris que les nouvelles technologies allaient désormais changer les modes de collecte et de traitement de l'information télévisée. Parbot y expliquait comment, seul, il avait pu filmer en exclusivité l'invasion américaine de la Grenade, en octobre 1983. Il était entré dans l'île clandestinement, malgré les interdits venus de Washington. Son équipement vidéo léger lui avait permis de réaliser un des bons coups journalistiques de l'année.

Deux ans plus tard, lorsque Guy Fournier m'a dit qu'il souhaitait que les journalistes de TQS soient des vidéo-reporters, je lui ai donné spontanément mon accord. En écrivant avec sa caméra-stylo, le journaliste télé devenait autonome. Tout comme son collègue de la presse écrite.

Vidéastes journalistes

Le projet a été rejeté avec virulence par le milieu. Pourtant, plus d'un millier de candidats se sont manifestés spontanément. Au même moment, les écoles de journalisme aux États-Unis et en France se mettaient à former des JRI (journalistes reporters d'images). Sans être une solution unique, ce concept est maintenant implanté solidement un peu partout.

À Paris, Maxence Bildeau, un des correspondants de Radio-Canada, est vidéaste. Et il ne s'agit pas d'une exception, puisque les vidéastes sont de plus en plus nombreux à la télévision publique. Même TVA en a quelques-uns, dont Maxime Landry. Les journalistes de LCN, de leur côté, font leur propre montage. Aux États-Unis, la majorité des stations locales, dans les petits comme dans les grands marchés, comptent de plus en plus de vidéastes journalistes (VJ).

Télé traditionnelle

À TQS, l'équipe de départ a vite été invitée à partir. Ceux qui nous ont remplacés se sont rapidement repliés sur ce qu'ils connaissaient: les modes traditionnels de production avec tous ce qu'ils impliquent comme lourdeurs (cloisonnement des tâches, manque de flexibilité, contraintes multiples dans l'organisation du travail, coûts élevés, conventions collectives et pratiques syndicales d'une autre époque, etc.).

Le concept de vidéo-reporter était à nos yeux une façon d'améliorer la qualité du travail du journaliste. Il avait aussi l'avantage d'être moins coûteux. Nous savions que TQS n'aurait pas les moyens financiers de rivaliser avec les deux autres réseaux généralistes dans la collecte et la diffusion de l'information. Notre solution était originale, audacieuse, innovatrice.

Bien sûr, elle n'était pas une solution miracle, applicable en tout temps. Nous savions très bien que dans certaines situations, le journaliste ne pourrait pas travailler seul. Elle allait d'ailleurs beaucoup plus loin que le simple recours aux vidéos-reporters. Derrière ce concept, il y avait la volonté d'utiliser à fond les nouvelles technologies pour faire de la télévision de qualité avec des budgets plus modestes.

La télé de l'audace

Nous innovions aussi de plusieurs autres façons. Les cadres allaient à l'antenne, ce qui était impossible à Radio-Canada et à Télé-Métropole. L'actualité était traitée de manière accessible. Et ça marchait: l'émission



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

sion d'affaires publiques *Caméra* obtenait des scores de plus de 1,2 million de téléspectateurs le dimanche à 19h. Les artisans de cette émission, René Ferron en tête, savaient raconter une histoire de manière attrayante et parfois un peu spectaculaire, mais sans dérapage et sans démagogie. La formule a d'ailleurs très rapidement été imitée par les concurrents.

Autre innovation de taille en 1985. La salle de rédaction était composée à plus de 30 % de journalistes issus des communautés culturelles: pensons à Chantal Albert, Nadia Jawar, Dany Laferrière, Lakshmi Nguon qui sont tous restés dans le monde des médias et de l'information. Il s'agissait déjà de refléter la réalité démographique du Québec.

Risques de dérapage

Si le CRTC accepte, comme le proposent les acheteurs de TQS, que ses émissions d'information soient axées sur l'analyse et l'interprétation de l'actualité, les risques de dérapages seront nombreux. Pour les éviter, il faudra s'assurer que les soi-disant nouvelles qui feront l'objet de des

bats soient présentées de manière rigoureuse.

Avant tout, la tâche essentielle d'une entreprise de presse est de relater les faits, en les situant dans leur contexte, en permettant l'expression de tous les points de vue pertinents et en amorçant un début d'analyse. Le commentaire, l'expression d'opinions, l'interprétation viennent plus tard. On ne peut pas franchir cette étape en sautant la première.

Ensuite, il faudra au poste de directeur de l'information un journaliste chevronné, jouissant du leadership éditorial approprié — dans le sens de politique d'information et non dans le sens de prise de position éditoriale de l'entreprise dans les dossiers d'actualité. Sinon, ces émissions iront dans toutes les directions. On y présentera n'importe quoi pourvu que ce soit divertissant.

Enfin, sujet presque tabou dans certains milieux: il faudra que la direction de TQS se donne des règles de conduite rigoureuses. Non pour faire plaisir au CRTC ou au Conseil de presse, mais par respect pour le public. La déontologie journalistique, ce n'est pas juste pour les médias dits sérieux. C'est aussi pour les autres.

Pour l'indépendance politique et pétrolière

BERNARD LANDRY

Professeur au département de stratégie,
responsabilité sociale et environnementale de l'UQAM
et ancien premier ministre du Québec

Au cours des 50 dernières années, il m'est arrivé à deux occasions d'assister et de participer à une vaste mobilisation de la société québécoise ayant permis à notre nation de redonner un souffle nouveau à son économie: la nationalisation de l'électricité et les grands travaux hydroélectriques dans les années 60 et 70; puis le virage technologique, amorcé dans les années 80 et complété dans les années 90.

Il est temps, pour le Québec, d'y aller d'une troisième grande mobilisation pour redonner du souffle à notre économie pour une génération ou deux. Cette fois, il s'agit de libérer le Québec de sa dépendance au pétrole. En plus de permettre l'enrichissement collectif de la nation québécoise, cette vaste corvée nationale nous permettra également de contribuer puissamment à la lutte contre le réchauffement climatique.

Au moment où j'écris ces lignes, le baril de pétrole se vendait à 139 \$ sur les marchés. À ce prix, le pétrole devient ruineux pour l'économie québécoise, creusant un déficit commercial abyssal. Certains analystes, dont Jeff Rubin de la CIBC, nous annoncent un prix de 200 \$ le baril d'ici 2010. À ce prix, ce sont plus de 50 milliards de dollars qui sortiront du Québec. Il s'agit là d'une perte sèche pour l'économie québécoise, une véritable saignée! Il nous faut y mettre fin et réagir sans tarder.

Économie sans pétrole

Le Québec n'est d'ailleurs pas seul à souffrir d'une

telle flambée des prix, comme en font foi les désordres sociaux en Europe et l'inquiétude grandissante aux États-Unis. Le pétrole étant une ressource épuisable, tous les pays du monde devront un jour ou l'autre s'en passer. Il est donc impératif de commencer le plus tôt possible à réduire notre dépendance.

Or, le Québec a un avantage que les autres n'ont pas: nous sommes l'endroit dans le monde, avec la Norvège, dont le pétrole est la composante la moins importante du bilan énergétique. Autrement dit, le Québec est déjà la société la moins dépendante du pétrole dans le monde occidental. Sans même tenir compte des ressources potentielles de gaz naturel, le Québec dispose d'énormes ressources énergétiques propres, comme l'hydraulique et l'éolien. Ces ressources nous permettent d'envisager une économie sans pétrole.

Le Québec possède tous les atouts pour devenir un leader nord-américain dans la course vers l'économie sans pétrole. Que ce soit en matière de ressources énergétiques, de technologies électriques ou des matériaux, notre nation a tous les ingrédients pour contribuer à transformer le monde et pour s'enrichir. J'imagine très bien le Québec ajouter la fabrication d'automobiles électriques à celle des trains et des avions, où nous sommes déjà des leaders mondiaux. Rien ne nous empêche d'imaginer le Québec, dans 10 ou dans 20 ans, comme l'un des endroits les plus prospères en Amérique du Nord.

Intérêts stratégiques opposés

Devant cette ambition légitime et réaliste se dresse par ailleurs un obstacle majeur: les intérêts divergents du Canada. En effet, si le pétrole appauvrit le Québec, il a beaucoup enrichi le Canada ces dernières années.

Le Canada est en quelque sorte devenu un pays pétrolier, comme en fait foi la valeur du dollar canadien, qui est largement déterminé par le prix du brut. Cela fait en sorte que les politiques du gouvernement fédéral — et a fortiori d'un gouvernement Harper inféodé à l'industrie des sables bitumineux — sont élaborées en fonction des intérêts pétroliers.

Alors que les intérêts stratégiques du Québec l'amènent à se diriger vers une économie sans pétrole, les intérêts stratégiques du Canada l'amènent sur le chemin opposé. Si on ajoute à ce constat les ravages que fera inévitablement le déséquilibre fiscal sur la capacité financière de notre État national, nous devons conclure que jamais les intérêts économiques de chacune des deux nations n'ont été aussi divergents.

Action ou inertie

La course contre la montre est lancée. Soit le Québec amorce rapidement cette grande mobilisation pour nous défaire du pétrole et il se donne une occasion formidable d'enrichissement collectif. Soit il se laisse guider par l'inertie qui le fait demeurer dans le giron pétrolier du Canada.

La souveraineté, qui est la réponse inéluctable à nos aspirations et à notre volonté de participer au concert des nations, est également le chemin le plus sûr d'un Québec à la fois prospère et exemplaire en matière de lutte contre les changements climatiques. Plus que jamais, l'heure est à l'indépendance politique... Et pétrolière!

L'auteur participera demain au Forum public sur les perspectives économiques et financières du Québec organisé par l'Institut de recherche sur le Québec.



Lise Payette

Le pouvoir
de la pitoune

Hillary Clinton n'est pas une pitoune. Dans son pays, où on fabrique de la pitoune à la chaîne pour les besoins de la publicité, du cinéma, de la télévision ou carrément de la pornographie, on a trouvé le moyen de dire qu'Hillary Clinton faisait trop «matante» pour penser séduire l'électorat américain. Trop vieille, trop criarde, trop guidée, trop propre, trop «straight», trop hypocrite, trop ambitieuse et trop dévoreuse.

On a préféré la tasser en faveur d'un homme plus jeune qui n'a, bien sûr, aucun des défauts précités et qui, malgré le fait qu'il soit sans expérience, est plus rassurant que la première. Il s'en est même trouvé pour dire qu'elle n'avait pas de cœur parce qu'elle a réussi à livrer son dernier discours sans pleurer et avec le sourire. Imaginez ce qu'on aurait dit si elle avait pleuré. Out Hillary!

On avait fait la même chose il y a peu de temps avec Ségolène Royal en France. On a dit d'elle qu'elle était trop ambitieuse, prétentieuse, trop maîtresse d'école. On a dit qu'elle n'avait pas de cœur parce qu'elle restait digne devant les attaques. Out Ségolène!

Pauline Marois a bien failli disparaître de la même façon. Ses foulards, qu'elle ne portait pourtant pas sur la tête, elle, sont devenus une véritable obsession. Une femme avec des foulards et des bijoux allait-elle pouvoir diriger le Québec? On y a pensé sérieusement. Elle avait, elle aussi, trop d'expérience, elle n'était pas née de la dernière pluie, on commençait à voir poindre quelques petites rides sur son visage et elle faisait «grande bourgeoise» un peu snob. On a préféré la tasser en faveur d'un homme plus jeune en qui on a vu l'espoir d'un avenir meilleur. Out Pauline!

Tasser les femmes, mode d'emploi

On le voit, l'exemple vient de haut. Bien sûr, Pauline Marois est revenue comme chef de son parti, mais la dernière étape qu'il lui faudra franchir avant de s'asseoir dans le fauteuil de première ministre sera des plus exigeantes et difficiles. Elle le sait. Les femmes se font des illusions en pensant qu'elles sont sur un pied d'égalité avec les hommes par rapport au pouvoir. Le plafond de verre existe toujours et selon les secteurs où on se trouve, il peut même être devenu de plus en plus épais. En politique, les exemples qui précèdent le montrent bien.

La politique n'est pas le seul domaine où le pouvoir échappe aux femmes. Radio-Canada a décidé, cette semaine, de tasser deux animatrices de l'information. Pascale Nadeau et Dominique Poirier voient leurs noms s'ajouter à la longue liste de celles qui ont été mises de côté par la digne Société au cours des ans, sans raison valable ou sans raison avouable. «Tasser de la fille» est un sport qu'on pratique beaucoup dans les milieux où la relève est plus jeune, plus blonde, plus sexy, parfois même moins coûteuse et auprès de laquelle on peut se donner des airs de Pygmalion averti en jouant les protecteurs des «petites nouvelles» à qui il faut tout apprendre. Quand on ne met pas les vieilles à la rue, on les pose sur une tablette comme des potiches, en espérant acheter la paix.

Les femmes se révoltent pendant quelques jours, puis le calme revient. La guerre ne dure jamais très longtemps parce qu'elle demande une telle énergie qu'on finit par abandonner. Jusqu'à ce qu'on se dise que de se faire tasser quand on est une fille, c'est normal. Et c'est là qu'est le danger.

Le pouvoir et le sexe

On a beaucoup parlé cette semaine de l'hypersexualisation des petites filles. Et les garçons, eux? Ces garçons qui passent des heures devant de la porno sur le Web et qui exigent que leurs petites amies de 10, 11 ou 12 ans se comportent comme ces filles qu'ils ont vues sur leur écran? Ils ne sont pas responsables, eux?

Que faut-il dire à ces jeunes garçons qui seront les pères, les maris et aussi les patrons de demain? On peut bien proposer aux filles des modèles qui ressemblent à Hillary Clinton, à Ségolène Royal ou à Pauline Marois, mais si elles constatent que leurs compagnons n'en ont que pour la pitoune, comme on l'a vu encore une fois au cours de la fin de semaine de la Formule 1, qu'est-ce qu'elles feront, les pauvres?

Quand une jeune femme, sollicitant un emploi, aura compris qu'elle est plus appréciée pour la taille de son soutien-gorge que pour la taille de son cerveau, comme c'est hélas si souvent le cas, que choisira-t-elle de faire?

Où bien elle choisira la voie difficile avec le risque de ne pas arriver à son objectif et de se frapper au plafond de verre, ou bien elle choisira la voie facile, comme souhaitait le faire Julie Couillard. Mme de Pompadour ou Mme de Montespan ne faisaient pas autre chose auprès de Louis XIV. Autres temps, autres mœurs? Vous allez avoir du mal à me convaincre. Je crois que les femmes qui n'ont aucun pouvoir essaieraient toujours d'en obtenir un peu par n'importe quel moyen. Et le sexe, il faut bien l'admettre, les a toujours menées au pouvoir.

Julie Couillard pourrait bien faire tomber le gouvernement Harper, ce que toute l'opposition n'a pas réussi à faire jusqu'à maintenant...

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clémentine Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Emilie Folie-Boivin, Vincent Cauchy (communis internet), Laurence Clavel (pupitre), Philippe Papineau (pupitre), Louise-Madeleine Roux Soucy (Santé), Pauline Gravel (clairvoyante), Michel Garneau (cartographie), Diane Péroault (responsable des pages thématiques), Martin Ducos, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correcteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélar (théâtre et cahier Culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culture du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Isabelle Paré (culture); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti (directrice), Manon Derome, Olivier Spéali (Québec), Monique Bherer (Ottawa). LA PUBLICITÉ Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Dave Cameron (directeur adjoint), Julie Chrétien, Martine Côté, Christiane Legault, Amélie Maltais, Claire Paquet, Geneviève Pierrat, Chantal Rainville, Martine Riopelle, Isabelle Sanchez, Nadia Sebail, Mélanie Simard (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaitis, Olivier Zaida. INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc, Jean-Robert Divers (responsable promotion). L'ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

AUTO

SUITE DE LA PAGE 1

En mars, au reste, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Claude Béchard (actuellement en convalescence après une opération pour une masse cancéreuse au duodénum), a «demandé à Hydro-Québec d'accélérer les travaux sur le développement du moteur électrique par l'entreprise de la filière TM4», a-t-on révélé à son cabinet. TM4 est la même filiale qui a développé le moteur-roue. C'est d'ailleurs un de ses moteurs qu'on retrouve dans la voiture hybride à prédominance électrique Cleanova II, développée par le groupe Dassault.

Insuffisant ?

Pour l'opposition toutefois, le temps des prototypes de salon de l'auto est dépassé. Au sujet de l'annonce prochaine du gouvernement, le critique péquiste en matière d'environnement se veut déjà critique: «C'est joli, c'est gentil, mais il faudrait aller rapidement au-delà des projets-pilotes. On n'en est plus là. Les gens sont exaspérés. Ils voient le prix de l'essence monter à vue d'œil et on leur répond en leur disant: "On va faire des projets-pilotes pour voir comment ça se comporte, ces autos à basse vitesse, par chez vous." Il croit aussi que les véhicules à basse vitesse, «ce n'est pas ça qu'il faut viser». À ses yeux, il y a un moyen «d'avoir des véhicules qui répondent aux normes de vitesse exigées par le code de la route. C'est ça qu'il faut viser le plus rapidement possible».

Le député adéquat de Prévost, Martin Camirand, a dénoncé en Chambre, le 30 mai, la «timidité» du gouvernement en ces matières. M. Camirand est un ancien conseiller municipal de la Ville de Saint-Jérôme, la mecca des véhicules électriques au Québec. C'est à Saint-Jérôme que se trouve le CEVEQ, le Centre d'expérimentation des véhicules électriques du Québec. C'est aussi là que se trouve l'entreprise qui assemble la Zenn (et en exporte aux États-Unis). Le maire de la ville, Marc Gascon, a roulé dans une Citroën AX (qui n'est plus fabriquée aujourd'hui) entièrement électrique pendant plusieurs années et sa ville a possédé une flotte de véhicules électriques. M. Camirand s'insurge contre le fait que le Québec en soit encore à l'expérimentation: «Depuis 2001-02, toutes les études ou les possibilités d'avoir des véhicules électriques sur nos routes ont déjà été établies: projet-pilote, étude, rencontre avec les gens de l'Europe, et tout ça a déjà été fait une première fois. Et on s'aperçoit qu'après ces années-là, il n'y a toujours rien.»

Rien... ou presque. À Québec, un Écolobus entièrement électrique et à basse vitesse circule dans le Vieux-Québec depuis deux semaines. Les taxis ont rejoint, mais le Réseau de transport de la capitale se réjouit du faible coût énergétique pour le faire fonctionner: 3,25 \$ par jour. La police de Québec a aussi obtenu le droit cette semaine de rouler sur des véhicules électriques de type Segway.

Des plans à venir

Le Parti québécois comme l'ADQ préparent tous deux des plans de développement des véhicules électriques. Camil Bouchard planche d'ailleurs depuis quelques semaines sur une proposition de développement d'une «filiale» électrique. Il la présentera dès demain, selon ce qu'on a appris. Dans un discours au début du mois, le chef péquiste Pauline Marois avait d'ailleurs lancé: «Nous avons une société d'État spécialisée en hydroélectricité. Comment se fait-il que l'on traîne les pieds au sujet de la voiture électrique?» M. Bouchard croit qu'avec un plan sérieux on pourrait réduire progressivement, mais sûrement, la dépendance du Québec au pétrole. La balance commerciale du Québec, déficitaire depuis peu en grande partie en raison de la hausse des prix du pétrole, y gagnerait aussi grandement. (C'est ce que soutient depuis longtemps Richard Bergeron, chef de Projet Montréal, qui a d'ailleurs publié récemment une lettre ouverte à Jean Charest plaçant pour une électrification des transports québécois).

À l'ADQ aussi, on est en train de définir un plan. Le critique en matière d'environnement, Simon-Pierre Diamond, estime que la population est souvent mal informée en ce qui concerne les véhicules qui existent ou ont existé. «C'est pour ça que plusieurs ont du mal à imaginer ce changement», note-t-il. Il rappelle que GM avait commercialisé un modèle d'auto électrique dans les années 90 en Californie, la EV1, dont la triste fin est racontée dans le documentaire *Who Killed the Electric Car*, du réalisateur Chris Paine. Cette voiture a commencé à rouler sur les routes en 1996 et a été offerte en location à long terme. Mais dès que la loi qui avait contraint GM et les autres fabricants à développer ces modèles «tout électriques» a été déléguée par les tribunaux, en 2001, l'entreprise a tout simplement rapatrié la petite auto (non sans résistance de la part des locataires, objet du film de Paine) et les a déchetées les unes après les autres (il en reste un modèle dans un musée). Les derniers modèles de EV1 avaient une autonomie de quelque 150 km. Aujourd'hui, toutefois, GM promet de commercialiser la Volt en 2010.

M. Diamond souligne que, contrairement à l'image «kart de golf» de l'auto électrique dans le grand public, certains modèles sont très performants, comme la Tesla Roadster, qui fait 0 à 60 km/h en 3,9 secondes. «Bon, elle est inabordable, mais ça prouve que ce n'est pas une utopie.» Selon une source, dans un des projets de plan de l'ADQ, on favoriserait la production à court terme, au Québec, de 10 000 véhicules électriques par an.

Vieux rêve

C'est là un vieux rêve qui fait appel à des mythes fondateurs du Québec moderne, dont celui des «producteurs d'électricité» (la Manic, la Baie-James, etc.) et des patentes (J.-A. Bombardier, le film *Congorama*).

D'ailleurs, en pleine campagne électorale en août 1994, le chef libéral d'alors, Daniel Johnson, avait annoncé la création d'une «initiative pour l'auto électrique québécoise», un véhicule qui aurait pris la route en l'an 2000. Le but était de «suspecter l'émergence d'un nouveau secteur industriel au Québec en tablant sur notre expertise. On aura d'ici quatre ou cinq ans un véhicule conçu et fabriqué au Québec», avait-il affirmé.

Le Devoir



ESSENCE

SUITE DE LA PAGE 1

zones 17 stations sous les enseignes Petro-Canada, Irving et Esso. Il a été impossible hier de joindre la direction de Couche-Tard.

Au grand total, 53 stations, qui portent aussi les enseignes Shell, Olco et Sonerco, ont été montrées du doigt par le Bureau de la concurrence. «Il est allégué que la grande majorité des détaillants d'essence dans ces [quatre] marchés ont participé au cartel», a affirmé le Bureau, qui n'a jamais vu de tel cas depuis une affaire de collusion à Vancouver en 1955.

Autres enquêtes

Le Bureau de la concurrence a précisé que d'autres enquêtes sont présentement en cours dans d'autres marchés au Canada mais a refusé d'avancer des détails. «L'annonce aujourd'hui envoie un message très clair que le Bureau de la concurrence agit contre ceux qui fixent les prix lorsqu'il a la preuve que ces derniers ont contrevenu à la loi», a déclaré Sheridan Scott, commissaire de la concurrence.

Depuis le début des années 70, quelques enquêtes du Bureau ont révélé des incidents de collusion «isolés» dans la vente d'essence et de mazout, mais jamais à grande échelle. Après l'ouragan Katrina qui avait poussé les prix brièvement à 147 ¢ le litre à l'été 2005, le Bureau avait lancé une enquête mais n'avait trouvé aucun indice de collusion.

L'enquête dont les résultats ont été dévoilés hier a débuté en 2005 et s'est terminée en 2007. La durée des actes reprochés varie d'un cas à l'autre. M. Plouffe a précisé que, chez Petro-T, par exemple, les faits ont été observés d'avril 2005 à avril 2006.

Plus de 100 000 documents ont été saisis, une preuve documentaire dont l'ampleur est nécessaire au fait que des accusations criminelles exigent la démonstration, non pas seulement d'une infraction, mais d'une intention.

Situation regrettable, dit Ultramar

À peine 45 minutes après le dévoilement des accusations, Ultramar a diffusé un communiqué pour indiquer que «l'enquête du Bureau de la concurrence a démontré qu'aucun membre de sa direction n'est impliqué dans le dossier ou n'était au courant des faits et gestes reprochés». Elle affirme aussi que les deux employés, qui ont été congédiés, «n'ont jamais été les instigateurs ni les coordonnateurs des ententes d'augmentation de prix» et qu'ils n'ont «tiré aucun avantage pécuniaire».

Ultramar, une filiale de la société américaine Valero Energy, a ajouté que les faits reprochés, dans son cas, ne se sont déroulés que du 3 mars 2005 au 23 juin 2005, et seulement dans deux secteurs, soit Victoriaville et Theford Mines. En plaçant coupable, la compagnie a voulu éviter de longues procédures, a-t-elle affirmé.

«Il s'agit évidemment d'une situation regrettable que nous déplorons. Nous croyons, par ailleurs, que ces deux employés n'ont pas agi dans l'intention de nuire, mais plutôt par insouciance, sans tenir compte des règles établies et des conséquences de leurs gestes, a

SUITE DE LA PAGE 1

lancé le ministre Normandeau devant les maires réunis dans le hall d'honneur de l'hôtel de ville hier.

La métropole

Dans un premier temps, Québec modifiera la charte de la Ville de Montréal afin de lui octroyer le titre de «métropole». Cette reconnaissance, que souhaitait le maire Tremblay depuis des années, se traduira par diverses mesures qui permettront à la Ville de diversifier ses sources de revenus.

D'une part, Québec versera annuellement 25 millions de dollars à la Ville de Montréal pour des services qu'une métropole doit assurer en matière d'itinérance, de sécurité publique ou d'intégration des immigrants. Ce coup de pouce financier s'apparente aux 7,8 millions qu'avait obtenus la Ville de Québec à titre de capitale nationale, a précisé le ministre. Québec accepte aussi de verser le plein montant des taxes foncières du Palais des congrès, ce qui correspond à un montant annuel de neuf millions de dollars.

S'inspirant d'une entente intervenue entre la Ville de Toronto et le gouvernement de l'Ontario, Québec accorde à la métropole de nouveaux pouvoirs afin d'accroître ses revenus. Ainsi, Montréal pourra désormais imposer une taxe municipale sur un bien meuble. Les propriétaires de piscine pourraient devoir payer une taxe, a-t-on indiqué hier à titre d'exemple. À Toronto, la Ville avait choisi de créer une taxe liée aux véhicules de promenade.

Montréal pourra également imposer une taxe sur un immeuble, un stationnement par exemple, en plus de mettre en place un régime de redevances réglementaires. Cette mesure s'apparente à une tarification dont les revenus sont destinés à un usage spécifique, comme un tarif appliqué aux grosses cylindrées qui servirait à financer des mesures d'assainissement de l'air, par exemple. L'idée d'une taxe sur les billets de spectacle et les repas au restaurant a par ailleurs été abandonnée.

Gérald Tremblay a refusé de dévoiler les services ou les biens susceptibles d'être ainsi taxés, craignant que les exemples qu'il pourrait citer soient interprétés comme ses intentions. Il affirme que des discussions se-

écrit Ultramar. Bien qu'Ultramar aurait pu évoquer un certain nombre d'arguments juridiques pour contester les accusations, nous avons conclu qu'il serait dans les meilleurs intérêts de tous de plaider coupable afin d'éviter un procès long et coûteux.»

L'Institut canadien des produits pétroliers (ICPP), qui regroupe toutes les grandes pétrolières, a refusé hier de commenter les mises en accusation, renvoyant les médias aux diverses personnes et sociétés faisant l'objet de reproches.

Lors d'un entretien en 2006 au moment de la confirmation de l'enquête du Bureau, le porte-parole de l'ICPP, Carol Montreuil, avait dit ne pas croire les allégations. «J'ai pleinement confiance, étant donné le nombre d'études précédentes, que les allégations de fixation de prix de façon systématique au sein de mes membres, ça n'arrive pas. Ce n'est pas dans nos façons de faire des affaires», avait-il affirmé au Devoir.

Le Bureau a signalé qu'il est extrêmement difficile de «détecter et prouver» des complots de fixation des prix. «Des soupçons et des prix identiques ne suffisent pas pour prouver qu'il y a eu infraction», a-t-il indiqué.

Le Bureau ne pouvait préciser hier quelle somme avait été pigée dans les poches des automobilistes grâce au cartel. Le sous-commissaire adjoint a cependant estimé que, si la surcharge avait été de 1 ¢ le litre dans les quatre territoires visés, la somme totale pour les consommateurs aurait été de deux millions.

La hausse du prix de l'essence depuis quelques années est attribuable à un croisement de facteurs, dont la hausse du cours du pétrole brut que plusieurs expliquent par des pressions spéculatives sur le baril. Notons toutefois que le prix du litre d'essence à la sortie des raffineries canadiennes est en partie déterminé par le cours du gallon d'essence sur le Nymex, à New York.

Réactions

L'annonce du Bureau de la concurrence a suscité des réactions chez plusieurs organismes syndicaux ou groupes de consommateurs qui demandaient une enquête plus large, des pouvoirs plus lourds pour le Bureau de la concurrence, etc.

Le Bloc québécois a tenu à rappeler hier la pertinence de son projet de loi C-454, qui vise à donner au Bureau de la concurrence des pouvoirs élargis de manière à ce qu'il scrute notamment les activités dans le secteur du raffinage.

À Québec, l'ADQ s'étonnait du fait que le complot ait été découvert à Ottawa, et non au Québec. «C'a pris un bureau fédéral pour régler un problème au Québec, alors qu'on a une Régie de l'énergie au Québec, on a un ministre des Ressources naturelles, on a un gouvernement libéral qui dit vouloir protéger les consommateurs», a dit le député de Chambly, Richard Merlini. «Et qu'est-ce qu'on a aujourd'hui? Un bureau fédéral qui a trouvé le problème et qui dépose des accusations criminelles. La Régie sert à quoi?»

Avec la collaboration de Gérard Bérubé
Le Devoir

TREMBLAY

SUITE DE LA PAGE 1

ront menées avec les partenaires, notamment le milieu associatif, afin de déterminer les biens à taxer, et que ces mesures ne seraient pas appliquées avant un an. «On n'a pas l'intention d'augmenter le fardeau fiscal général des contribuables pour le budget 2009», a-t-il insisté.

Le centre-ville

Le gouvernement a également accédé à une demande de longue date de Gérald Tremblay concernant la gouvernance du centre-ville. La mesure, qui n'entrera en vigueur qu'après l'élection de novembre 2009, prévoit que le maire de Montréal devienne automatiquement maire de l'arrondissement Ville-Marie. Il siègera au conseil d'arrondissement avec deux conseillers désignés par lui et trois conseillers élus localement. Le maire aura un vote prépondérant en cas d'égalité. Le maire de Montréal n'aura donc plus à composer avec un membre de l'opposition à la mairie de cet arrondissement stratégique. C'est actuellement Benoit Labonté, son ancien allié ayant rejoint le camp ennemi, qui dirige la mairie de Ville-Marie.

Par ailleurs, la ville-centre pourra, dans des cas exceptionnels, rapatrier des pouvoirs relevant habituellement des arrondissements pour une durée maximale de deux ans. Un vote majoritaire du conseil devra être obtenu au préalable. Si cette période devait être prolongée, le vote des deux tiers des voix serait alors nécessaire. «C'est un processus démocratique qui ne remet aucunement en question la décentralisation et les services de proximité», s'est défendu M. Tremblay. Dans les situations exceptionnelles, comme on en a vécues pour les piscines ou pour la neige, c'est normal que le conseil de ville puisse intervenir dans le meilleur intérêt des citoyens.»

Finalement, la charte amendée permettra à la ville-centre de modifier le plan d'urbanisme et l'élaboration de programmes particuliers d'urbanisme (PFU), une responsabilité jusqu'aujourd'hui confiée aux arrondissements.

Conseil d'agglomération

La ministre a par ailleurs réussi ce qui paraissait impossible il y a quelques mois, soit obtenir l'accord unanime des 16 villes de l'île de Montréal afin de modifier certaines règles relatives au fonctionnement de l'agglomération. «Il a fallu mettre de l'eau dans notre vin

AFGHANISTAN

SUITE DE LA PAGE 1

si des vies devaient être sacrifiées et si beaucoup d'argent devait être dépensé, le public s'attendait à ce que cet argent et ces vies servent à quelque chose», a déclaré le ministre des Affaires étrangères canadien, David Emerson. «Quand il y a une odeur de corruption, les gens s'éloignent. Je lui ai expliqué [au président] l'importance de s'occuper de ces questions», a ajouté le ministre, qui réalisait hier sa première visite à l'étranger à titre de responsable des Affaires étrangères après avoir succédé à Maxime Bernier.

Selon certaines organisations non gouvernementales, près du tiers des fonds de l'aide internationale disparaîtrait en corruption et à peine 30 % se rendrait directement aux nécessiteux. Le reste est souvent distribué en salaires à des experts étrangers. La lutte contre la corruption prend donc une importance déterminante alors que le président Karzai présentait hier à Paris un plan quinquennal de 80 milliards de dollars afin de poursuivre la reconstruction de son pays. Comme le Canada, qui a offert d'augmenter son aide de 1,3 à 1,9 milliard de dollars sur dix ans, incluant la remise en fonction d'un barrage, la France et les États-Unis ont aussi annoncé une augmentation substantielle.

Les Américains promettent une aide supplémentaire de 10 milliards de dollars alors que la France doublera sa contribution, portant celle-ci à 170 millions de dollars entre 2008 et 2010. Celle de l'Allemagne sera portée à 660 millions de dollars durant la même période. En tout, plus de 21 milliards de dollars ont été promis en échange d'un renforcement de la lutte contre la corruption et des efforts du président Hamid Karzai de favoriser la réconciliation du pays. «J'exhorte le gouvernement à prendre des mesures actives» contre la corruption, et à «pratiquer la transparence et la bonne gouvernance», a déclaré le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon.

Mais, précisent les experts, un certain nombre des milliards annoncés hier auraient déjà été annoncés auparavant. L'aide américaine doit encore être adoptée par le Congrès. Selon un récent rapport de l'Agence de coordination de l'aide à l'Afghanistan, les pays occidentaux n'auraient fourni que 15 des 25 milliards de dollars d'aide promis depuis 2001, date de la chute des talibans.

«L'Afghanistan a été pris en otage par un régime allié au terrorisme, régime qui représente la négation même des valeurs de l'islam», a déclaré Nicolas Sarkozy à l'ouverture de la conférence. La France, qui vient de promettre l'envoi d'un bataillon dans l'est du pays, «maintiendra son engagement en Afghanistan aussi longtemps que ce sera nécessaire pour gagner, parce qu'on ne cède pas devant les terroristes», a-t-il poursuivi. Nicolas Sarkozy a aussi fortement insisté sur l'importance d'«afghaniser» la reconstruction du pays.

«L'afghanisation est essentielle», a reconnu le porte-parole du président afghan, Humayun Hamidzada. Il estime cependant qu'il faut mieux définir «ce qu'on entend par corruption». Beaucoup de pays montrent malgré tout leur confiance dans le gouvernement «en contribuant directement à son budget», dit-il. Un engagement que n'a pas pris le gouvernement canadien, qui cherche, dit le ministre Emerson, à ce que son aide «se vende le plus directement possible à ceux qui sont dans le besoin». Face à l'éventualité d'un retrait canadien après 2011, le porte-parole du président afghan a affirmé que «le Canada était un pays qui tient ses engagements». Il a néanmoins plaidé pour la nécessité de certains engagements à long terme sans échéance précise. Quatre-vingt-dix pour cent du budget du pays est aujourd'hui puisé dans l'aide internationale.

Plus tôt, David Emerson, qui est aussi ministre du Commerce international, a signé un plan d'action conjoint avec le ministre française de l'Économie, Christine Lagarde. Le plan plaide notamment pour «l'établissement d'un partenariat plus étroit entre le Canada et l'Union européenne».

Correspondant du Devoir à Paris

pour atteindre ce consensus. Il y avait beaucoup d'irritants, a rappelé la mairesse de Westmount, Karin Marks. La page est tournée même s'il y a encore des choses qui vont évoluer.»

Contrairement à ce que prévoyait le projet de loi 22, la composition du conseil d'agglomération ne sera pas modifiée et celui-ci comptera 31 élus. Le gouvernement a par ailleurs renoncé à permettre à deux élus des villes défusionnées de siéger au sein du comité exécutif. Le concept de secrétariat d'agglomération a été écarté au profit d'un «secrétariat de liaison», sans personnalité juridique, qui devra faciliter la transmission d'informations aux membres du conseil. Il disposera de son propre budget, a précisé le ministre. «L'objectif est de faciliter une fluidité dans la circulation de l'information et une transparence dans l'accès à l'information», a-t-elle dit. Un comité de vérification sera également formé, où siégeront deux élus des villes reconstruites.

À compter du 1^{er} janvier 2009, les contribuables des 15 villes défusionnées ne recevront qu'un compte de taxes puisque la contribution des banlieues aux dépenses d'agglomération se fera sous forme de quotes-parts et non d'une taxe perçue par l'agglomération.

Finalement, Québec accorde aux villes liées le soin de gérer le réseau artériel de leurs territoires respectifs et révisé la liste des équipements collectifs relevant de l'agglomération, une source de mécontentement profond chez les maires des banlieues.

Les deux ententes visant à modifier la charte de la Ville et le projet de loi 22 seront déposés à l'Assemblée nationale pour adoption d'ici la fin de la session parlementaire, la semaine prochaine. La ministre estime que, compte tenu de l'unanimité obtenue sur l'île de Montréal, l'Action démocratique du Québec et le Parti québécois pourront difficilement rejeter les amendements proposés.

Le chef de l'opposition, Benoit Labonté, a salué la reconnaissance du titre de métropole accordé à Montréal, mais il s'est dit préoccupé par les «vices démocratiques» touchant la gouvernance du centre-ville et par la perte des droits démocratiques des électeurs de Ville-Marie, qui ne pourront plus choisir leur maire d'arrondissement.

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
Au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390